

3^e Conférence Nationale
sur les Déchets Ménagers

Mercredi
27 novembre 2019

Maison de la Chimie

SYNTHÈSE

Auteur :
Nicolas Brizé

**DÉCHETS
ET CLIMAT :**

**QUELS ENJEUX POUR
LES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES ?**

Déchets ménagers et climat, même combat ?

“Couvrez ce déchet que je ne saurais voir !”. Il faut bien le reconnaître, cette injonction parodiant Molière a souvent tenu lieu de politique de gestion des déchets pendant ces dernières décennies. Difficile d'ailleurs de faire autrement, dans une modernité exigeant, pour satisfaire aux impératifs du maintien d'une croissance nécessaire à la stabilité économique et sociale, une augmentation régulière de la “consommation des ménages” dont le corollaire est l'augmentation des déchets, dits “ménagers”.

Logique d'un système qui recèle néanmoins pas le moindre des paradoxes : alors que le bénéfice de la consommation est individuel, la gestion de ses conséquences, à savoir ses déchets, est à la charge de la collectivité. Une situation qui n'a gêné personne pendant des années mais qui aujourd'hui, dans un contexte d'exacerbation de la sensibilité du public à l'écologie, fait de la gestion des déchets un marqueur significatif de toute politique territoriale. Un marqueur qui, de surcroît, est souvent devenu un “sujet qui fâche” quand il oppose des citoyens partisans de la décroissance à leurs élus territoriaux contraints d'adapter les moyens de la collectivité à l'augmentation des déchets d'une autre partie de la population, plus sensible à son pouvoir de consommer qu'à la protection de la nature.

C'est ainsi qu'il est devenu difficile et souvent périlleux pour les élus locaux de mener de véritables actions de fond, guidées par les enjeux de la transition écologique et prenant en compte les contraintes économiques et sociales, mais aussi culturelles et géographiques propres à chaque territoire.

Bien que responsable de seulement 3% des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), le traitement des déchets, quand il fait l'objet d'une valorisation matière ou énergétique, constitue à la fois un important gisement d'économies et un moyen de lutte contre le dérèglement climatique en étant un puissant générateur d'émissions évitées. En effet, grâce au recyclage des matériaux, à la production de chaleur, de biogaz en substitution aux énergies fossiles ou de compost produit à partir de biodéchets, les collectivités territoriales sont aujourd'hui en mesure de devenir un acteur clé de la transition écologique et énergétique.

Pour y parvenir, il faudra cependant qu'elles puissent à la fois continuer à tirer les justes revenus de leurs efforts mais encore, et surtout, ne pas se voir pénalisées par une fiscalité absurde consistant à leur appliquer sans discernement une Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) conçue pour encourager les acteurs industriels à limiter leurs émissions de GES. Une double peine donc pour des collectivités territoriales contraintes non seulement de gérer les conséquences d'une consommation de masse encouragée par les industriels et l'Etat au nom de la croissance économique, mais encore d'être considérées comme des pollueurs.

La Loi sur l'Economie Circulaire actuellement en discussion au Parlement sera, sans nul doute, une occasion de rétablir un traitement équitable, encourageant à la fois des comportements plus vertueux chez les industriels et l'amélioration des moyens de gestion des déchets des collectivités territoriales..

Jacques MARCEAU

Membre du conseil d'administration de la Fondation Concorde
Organisateur de la Conférence Nationale sur les Déchets Ménagers

LES DÉCHETS COMME RESSOURCE, L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE POUR DYNAMIQUE

Dalkia Wastenergy met en oeuvre des solutions sur-mesure en faveur de l'économie circulaire

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

la combustion des déchets ménagers permet de produire de l'énergie (*électricité et vapeur*) destinée au chauffage urbain, à des usages industriels et agricoles

VALORISATION BIOLOGIQUE

la dégradation de la matière organique par méthanisation et compostage permet de produire du compost et du biogaz mais aussi des CSR (*Combustibles Solides de Récupération*)

VALORISATION MATIÈRE

le tri et le conditionnement des matières recyclables (*plastiques, fibreux, métaux*) permettent de donner une seconde vie aux déchets



Le groupe Derichebourg est un opérateur global de dimension internationale des services à l'environnement, aux entreprises et aux collectivités. Ses activités se répartissent en deux branches distinctes : la division Environnement et la division Multiservices. Toutes deux reposent sur un même socle de valeurs et partagent une ambition commune :

SERVIR LES HOMMES TOUT EN PROTÉGEANT LEUR ENVIRONNEMENT



2,5 millions
de machines à laver
et de fours recyclés
par an



838 000
réfrigérateurs
recyclés par an



1 million
de tonnes de
déchets ménagers
collectés par an



4,2 millions
de tonnes de métaux
ferreux et non ferreux
recyclés par an



600 000
véhicules
hors d'usage
recyclés par an

la
galerie
des
possibles
présente



LE GAZ. L'ÉNERGIE DES POSSIBLES.

| GazEnergieDesPossibles.fr



PAPREC, LEADER FRANÇAIS DU RECYCLAGE

12

millions de tonnes
de déchets collectés

220

sites industriels

9 000

collaborateurs
et collaboratrices



COLLECTE SÉLECTIVE



FERRAILLES



DÉCHETS VERTS



DÉCHETS DE CHANTIER



PAPIERS ET CARTONS



DÉCHETS DES COLLECTIVITÉS



BOIS



DIB ET ENCOMBRANTS



MÉTAUX



DEEE



PLASTIQUES



CSR

En 25 ans, le groupe Paprec est devenu le leader français du recyclage et un acteur majeur dans la gestion globale des déchets. Le groupe est aujourd'hui reconnu pour la qualité des matières premières issues du recyclage produites et vendues dans le monde entier.

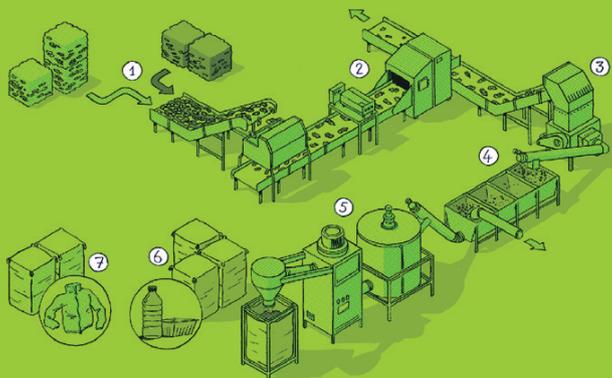
En quête permanente d'innovation, notre entreprise offre les meilleurs taux de valorisation possibles pour l'ensemble des matières recyclables.

**POUR UNE PLANÈTE PLUS VERTE
ET UNE SOCIÉTÉ PLUS FRATERNELLE**



on est capable de
produire du plastique
recyclé aussi performant
que le neuf.

êtes-vous prêts?



SUEZ sait produire du plastique recyclé de qualité équivalente à du plastique vierge et encore mieux adapté aux exigences des industriels (résistance aux chocs, à la chaleur, etc.). De plus, son utilisation diminue la consommation d'énergie par rapport à la production de plastique vierge. Pensé et conçu pour les industriels, le plastique recyclé contribue ainsi à améliorer leur performance économique, énergétique et environnementale.

retrouvez-nous sur suez.com



prêts pour la révolution de la ressource

8h00 Petit-déjeuner networking**9h00 Accueil**

Ludovic MENDES, député de la Moselle, président du groupe d'études déchets ménagers

9h10 “L'économie circulaire à l'épreuve du terrain”

François-Michel LAMBERT, député des Bouches-du-Rhône, président de l'Institut National de l'Economie Circulaire

9h20 “La consommation responsable : nouvel attribut de la “bien-pensance” ou comportement post-moderne ?”

Michel MAFFESOLI, professeur émérite de sociologie à l'Université Paris Descartes –Sorbonne, Directeur du Centre d'Etudes sur l'Actuel et le Quotidien (CEAQ), laboratoire de recherches sociologiques en Sorbonne

9h35 Table ronde 1**“Gestion des déchets : pilier des politiques territoriales ?”**

Il est devenu difficile pour les élus locaux de mener sereinement de véritables actions de fond, guidées par les enjeux de la transition écologique mais également par des contraintes géographiques, économiques et sociales propres à chaque territoire. C'est ainsi que le traitement des déchets, et en particulier son volet valorisation énergétique, est souvent, au niveau territorial et à l'instar du déchet lui-même, un sujet “qui fâche”, car porteur d'un risque politique avéré. Cependant, et dorénavant, dans un contexte d'accélération des changements climatiques, de disparition de la biodiversité, de pollution par les plastiques et autres menaces écologiques planétaires imminentes, la discrétion n'est plus de mise et le traitement des déchets est de toute évidence appelé à devenir rapidement un marqueur significatif de toute politique territoriale.

Introduction et modération

• Geneviève FERONE, cofondatrice et présidente, Casabee

Intervenants

- Jean-Michel BUF, vice-président délégué à l'économie circulaire - Conseil Régional Pays de la Loire
- Jacques GAUTIER, président du Sycotom
- Thibaud GRIESSINGER, chercheur consultant en sciences comportementales appliquées à la problématique de la transition écologique
- Gérard QUENOT, administrateur national, UFC Que Choisir
- Nicolas SORET, président de la commission déchets, AMF ; président de la Communauté de communes du Jovinien

10h35 “Quel rôle des territoires face à l'urgence climatique ?”

Thomas LESUEUR, commissaire général au développement durable et délégué interministériel au développement durable

10h45 Table ronde 2**“Inscrire la gestion des déchets dans une stratégie bas carbone territoriale ?”**

Responsable de seulement 3% des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), le traitement des déchets, qu'il s'agisse de valorisation matière ou énergétique, constitue néanmoins un important réservoir d'économies et un marqueur significatif de l'action des territoires dans la lutte contre le dérèglement climatique. Il est également et surtout susceptible de constituer un puissant “**générateur d'émissions évitées**” grâce au recyclage des matériaux, à la production de chaleur et de biogaz en substitution des énergies fossiles, et au compost produit à partir de biodéchets qui permet à la fois une économie d'engrais dont la production est fortement émettrice de GES et un stockage du carbone dans le sol.



Comment le traitement des déchets par les collectivités territoriales peut-il participer aux objectifs de la stratégie nationale bas-carbone ? Contribuer à la décarbonation de la production d'énergie ? A la réduction de certaines émissions non liées à l'énergie ? A l'augmentation des puits de carbone ? A l'âge du numérique, quelles solutions mettre en œuvre pour en maîtriser la consommation d'énergie, la production de déchets et de GES ?

Introduction et modération

• *Nathalie BOYER, déléguée générale d'OREE*

Intervenants

- *Pierre HIRTZBERGER, directeur général des services techniques, Sycotom*
- *Anne LE GUENNEC, directrice générale, Veolia Recyclage et Valorisation des Déchets*
- *Philippe MAILLARD, directeur général adjoint France, Suez*
- *Tess POZZI, chargée de mission économie circulaire, Derichebourg Environnement*
- *Thierry TROUVÉ, directeur général, GRTgaz*

11h45 Regards croisés sur la fiscalité des déchets

Dominique CALMELS, cofondateur de l'Institut Sapiens

Guillaume SAINTENY, président, GSC ; enseignant à AgroParisTech

12h05 Table ronde 3

“Traitement des déchets : d'une fiscalité pénalisante à une opportunité économique pour les territoires ?”

Aujourd'hui tributaire d'une fiscalité incomprise, une gestion optimisée des déchets pourrait bien, dans un contexte de transition énergétique, et en particulier grâce à la mise en œuvre de la loi sur l'Economie Circulaire, de la stratégie nationale sur la biomasse, du projet de programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), mais aussi du fait des évolutions technologiques et réglementaires associées aux Matières Premières Recyclées (MPR) et aux Combustibles Solides de Récupération (CSR), devenir une véritable source de revenus pour les territoires. Des revenus tirés de la vente de vapeur et de chaleur à des industriels comme des cimenteries ou à des parcs immobiliers, de l'électricité produite par des installations de valorisation énergétique, ou bien encore la revente de MPR ? Mais comment gérer efficacement cette activité industrielle et de négoce ? Comment vendre cette production au juste prix ? Mieux valoriser les MPR ? Quel partage et quelle destination de la valeur ainsi générée par l'action publique ? Affecter les recettes et les économies réalisées au profit des investissements et du budget de traitement des déchets des collectivités ? Mettre en place une fiscalité plus juste et véritablement incitative, tenant compte de la quantité de déchets produits par les territoires, des émissions évitées et de la performance des installations ? Faire de la fiscalité des déchets un outil au service du développement économique des territoires ?

Introduction et modération

• *Dominique CALMELS, cofondateur de l'Institut Sapiens*

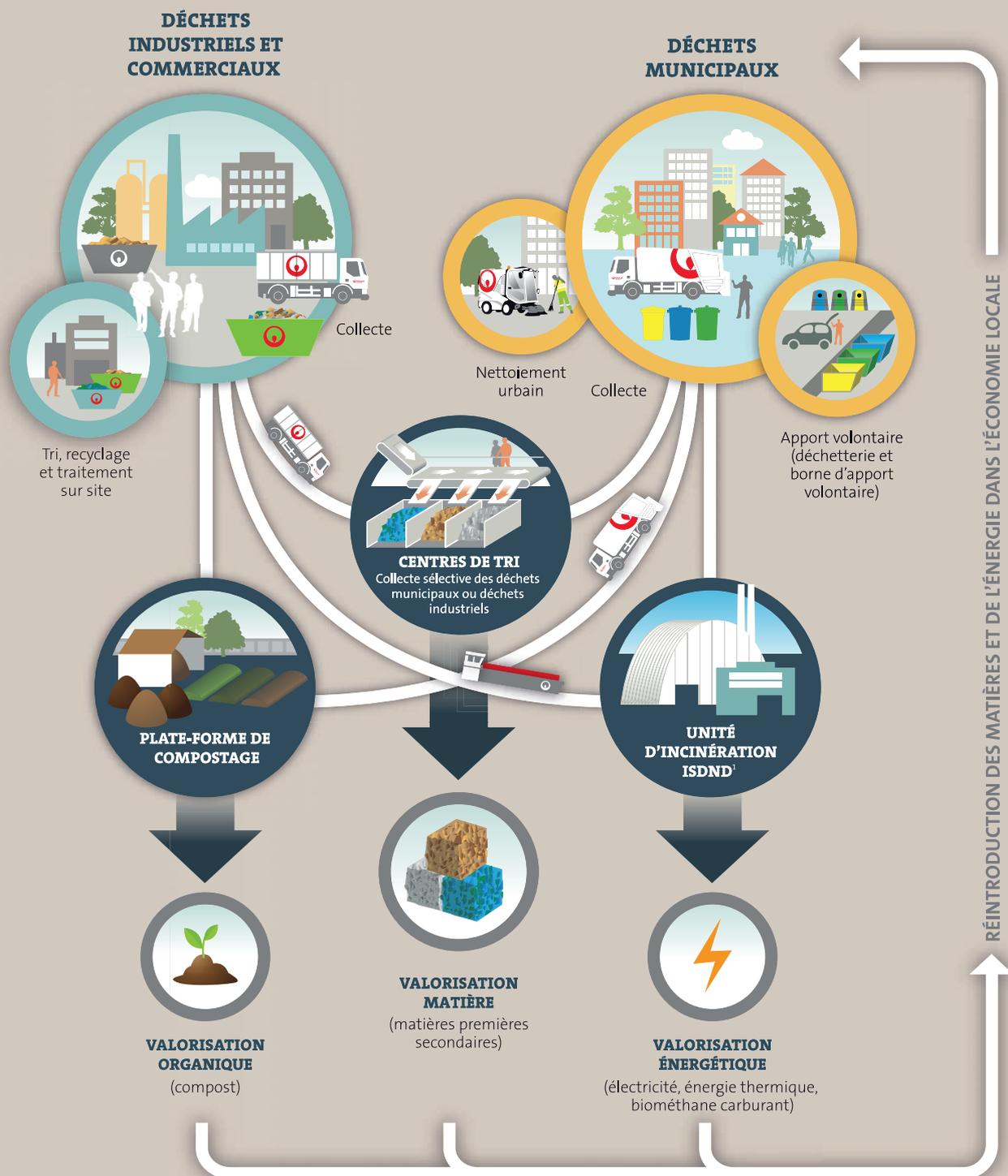
Intervenants

- *Stéphane LETERRIER, directeur général, Coved ; directeur général adjoint, Paprec Group*
- *Martial LORENZO, directeur général du Sycotom*
- *Yvon MARTINET, associé, DS Avocats*
- *Pierre de MONTLIVault, directeur général, Dalkia Wastenergy*
- *Bénédicte PEYROL, députée de l'Allier, membre de la commission des finances*

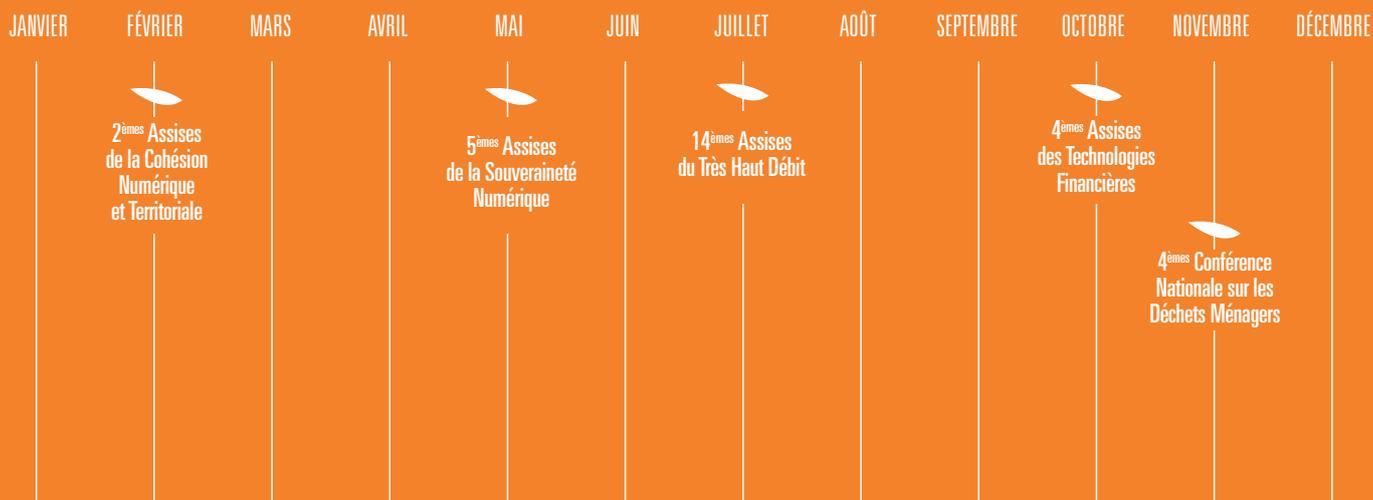
13h00 Conclusion

Présent dans toutes les régions françaises, Veolia contribue au développement et à l'attractivité des territoires en accompagnant les industries, les villes et leurs habitants, dans l'usage optimisé de leurs ressources en eau, matières recyclées et énergie issues des déchets.

L'activité Recyclage & Valorisation des déchets en Ile-de-France est une organisation multi-métiers au service d'une mission : **faire du déchet une ressource** matière, organique, énergétique.



(1) ISDND : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux



Aromates Rencontres et Débats en chiffres :

- 14 années
- 90 colloques
- 300 débats
- 14 000 participants
- 1 700 intervenants

Contact :

Laurent Tordjman, responsable des événements et partenariats
 ltordjman@aromates.fr / 01 46 99 10 85



169, rue d'Aguesseau - 92100 Boulogne
 TEL : +33 (0)1 46 99 10 80
 www.aromates.fr

Avertissement : Copyright

Tous les textes, images, éléments graphiques, et leur disposition sur le présent document sont couverts par le droit d'auteur et autres protections applicables en matière de propriété intellectuelle ou de concurrence déloyale.

Ces objets ne peuvent pas être copiés à des fins commerciales ou de diffusion, ni être modifiés ou utilisés sans l'autorisation de Aromates.

L'utilisateur de cette synthèse, s'engage à n'en révéler aucune partie et à n'en faire aucun autre usage contraire aux pratiques honnêtes en matière commerciale.

Aromates
169, RUE D'AGUESSEAU
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT - FRANCE
Aromates 2020 ©. Tous droits réservés.

Sommaire détaillé

1. Introduction – **Feuille de route de la 3^{ème} Conférence**
Jacques MARCEAU, président d'Aromates
2. Accueil – **Pour une loi de programmation pluriannuelle sur les investissements**
Ludovic MENDES, député de la Moselle, président du groupe d'études déchets ménagers
 - 2.1. **Le projet de loi anti-gaspillage pour une économie circulaire**
 - 2.2. **Pour un schéma régional de gestion des déchets**
 - 2.3. **Moselle : l'investissement public en question**
 - 2.4. **Quel échelon territorial ?**
 - 2.5. **Le débat sur la consigne des bouteilles plastique**
3. Keynote – **L'économie circulaire à l'épreuve du terrain**
François-Michel LAMBERT, député des Bouches-du-Rhône, président de l'Institut National de l'Économie Circulaire
 - 3.1. **Projet de loi anti-gaspillage pour une économie circulaire**
 - 3.1.1. **Élargir le spectre de la maîtrise des déchets**
 - 3.1.2. **L'allongement de la durée de vie des produits**
 - 3.1.3. **La consigne sur les bouteilles plastique**
 - 3.2. **Le rôle des régions**
 - 3.2.1. **Confier la compétence Économie circulaire au pilotage économique des régions**
 - 3.2.2. **L'acceptabilité des flux déchets auprès des citoyens**
4. Keynote – **La consommation responsable : nouvel attribut de la « bien-pensance » ou comportement post-moderne ?**
Michel MAFFESOLI, professeur émérite de sociologie à l'Université Paris Descartes – Sorbonne, directeur du Centre d'Etudes sur l'Actuel et le Quotidien (CEAQ), laboratoire de recherches sociologiques en Sorbonne
 - 4.1. **La fin des grands récits de référence**
 - 4.1.1. **Le régime diurne de l'imaginaire**
 - 4.1.2. **La mosaïque de cultures**
 - 4.1.3. **La bien-pensance**
 - 4.1.4. **Une sensibilité populaire**
 - 4.1.5. **La révolte des masses atmosphériques**
 - 4.2. **Diagnostic : les 4 caractéristiques essentielles de la modernité**
 - 4.2.1. **Rationalisme**
 - 4.2.2. **Individualisme**
 - 4.2.3. **Utilitarisme**
 - 4.2.4. **Progressisme**
 - 4.3. **Pronostic : de l'humus dans l'humain**
 - 4.3.1. **Saturation**
 - 4.3.2. **Diminution des déchets : une raison sensible**
 - 4.3.3. **L'idéal communautaire**
 - 4.4. **Écosophie**
 - 4.4.1. **Une écologie intégrale**
 - 4.4.2. **La loi des frères**
 - 4.4.3. **Synergie de l'archaïque et du développement technologique**
 - 4.4.4. **La spirale**
5. Table ronde 1 – **Gestion des déchets : pilier des politiques territoriales ?**
 - 5.1. **Introduction et modération**
Geneviève FERONE, cofondatrice et présidente, Casabee
 - 5.2. **La maille locale**

Nicolas SORET, président de la commission déchets, AMF ; président de la Communauté de communes du Jovinien

5.2.1. Le portage politique sur la question des déchets

5.2.2. De bons résultats dans l'Yonne : un écosystème des déchets

5.3. La maille régionale

Jean-Michel BUF, vice-président délégué à l'économie circulaire - Conseil Régional Pays de la Loire

5.3.1. Une nouvelle compétence : la planification des déchets et l'économie circulaire

5.3.2. Le processus de planification régionale

5.3.3. Pour une compétence animation et coordination de l'économie circulaire

5.4. Les citoyens consommateurs écartés du débat

Gérard QUENOT, administrateur national, UFC Que Choisir

5.5. L'agence métropolitaine des déchets ménagers - Syctom

Jacques GAUTIER, président du Syctom

5.5.1. Une mission de service public

5.5.2. Le Syctom en chiffres

5.5.3. Un acteur impliqué dans le tri et la valorisation matière

5.5.4. Des contraintes en zone urbaine dense

5.5.5. Un rôle de conseil, d'expertise

5.5.6. Geste de tri : des efforts attendus à Paris

5.5.7. Les collectes sélectives progressent

5.6. L'apport des sciences cognitives

Thibaud GRIESSINGER, chercheur consultant en sciences comportementales appliquées à la problématique de la transition écologique

5.6.1. La sensibilité populaire, alliance de l'émotion et de la raison

5.6.2. Comprendre les obstacles et les freins au changement

5.6.3. Nudge, outils design... des stratégies différentes en fonction des comportements

5.6.4. L'environnement de vie contraint les comportements

5.6.5. La prise en compte de l'ensemble des parties prenantes

5.7. Une stratégie partagée

5.7.1. Créer des espaces de partage

5.7.2. Mobiliser toutes les parties prenantes vers un objectif commun

5.7.3. Une nouvelle génération d'élus

5.7.4. Des positions communes

5.8. L'harmonisation des normes

5.8.1. La redevance incitative réduit les déchets dans les Pays de la Loire

5.8.2. Redevance incitative : allons-y !

5.8.3. La coopération territoriale

5.9. Syctom : le grand défi est la réduction des déchets

5.9.1. « Nous voulons précéder le geste de tri. »

5.9.2. Valorisation : qui est le chef de file ?

5.9.3. Déchets fermentescibles : massification dans les zones urbaines denses

5.9.4. Hausse de la TGAP : pour une fiscalité incitative

5.10. Les biais cognitifs face au déchet ressource

5.10.1. Valoriser ou réduire ? L'injonction paradoxale

5.10.2. Une stratégie à plusieurs niveaux

6. Keynote – Quel rôle des territoires face à l'urgence climatique ?

Thomas LESUEUR, commissaire général au développement durable et délégué interministériel au développement durable

6.1. Du global au local

6.2. Déssegmenter nos politiques publiques

6.3. La planification nationale

6.4. L'articulation avec l'action locale : une approche partenariale

6.4.1. Les contrats de transition écologique

6.4.2. Création de l'Agence nationale de la cohésion

6.5. La politique des déchets au regard des Objectifs de Développement Durable

7. Table ronde 2 – Inscrire la gestion des déchets dans une stratégie bas carbone territoriale ?

7.1. Introduction et modération

Nathalie BOYER, déléguée générale d'OREE

7.2. Les solutions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre

7.2.1. Filière gazière

Thierry TROUVÉ, directeur général, GRTgaz

7.2.1.1. La méthanisation des déchets : des contraintes

7.2.1.2. La pyrogazéification : des intérêts multiples

7.2.1.3. La gazéification hydrothermale : une technologie prometteuse

7.2.2. Écoconception : la dimension partenariale

Anne LE GUENNEC, directrice générale, Veolia Recyclage et Valorisation des Déchets

7.2.2.1. Une stratégie bas carbone holistique

7.2.2.2. L'écoconception

7.2.2.3. Inclure toutes les parties prenantes

7.2.3. Pour une filière Combustibles Solides de Récupération (CSR)

Philippe MAILLARD, directeur général adjoint France, Suez

7.2.3.1. L'équation économique

7.2.3.2. Écologie industrielle et territoriale : la valorisation énergétique

7.2.3.3. Créer une filière CSR

7.2.3.4. L'apport du numérique

7.2.3.5. La tarification incitative

7.2.4. Un plan de transformation du transport et de la logistique

Tess POZZI, chargée de mission économie circulaire, Derichebourg Environnement

7.2.4.1. Les leviers d'action pour réduire les émissions liées aux transports

7.2.4.2. Les leviers technologiques

7.2.5. Autres solutions liées aux transports

7.2.5.1. Carburant BioGNV

7.2.5.2. Transport fluvial

7.2.5.3. Performance : mieux dimensionner les passages de collectes

7.2.6. Innovation : capter et valoriser le CO2 des fumées d'incinération

Pierre HIRTZBERGER, directeur général des services techniques, Sycatom

7.2.6.1. Un consortium de recherche international

7.2.6.2. Capturer le CO2 dans les fumées d'incinération pour faire croître des microalgues et fabriquer des bioplastiques

7.2.6.3. Un pilote en 2020 dans l'usine de Saint-Ouen

7.3. L'évaluation des émissions évitées et la valorisation

7.3.1. La stratégie de gestion des déchets du Sycotm

Pierre HIRTZBERGER

7.3.1.1. Collectes sélectives : un levier climato-compatible avec les émissions évitées

7.3.1.2. Neutralité carbone à l'horizon 2031

7.3.2. Pyrogazéification : l'analyse du cycle de vie des déchets

Thierry TROUVÉ

7.3.3. GreenPath, l'outil d'empreinte environnementale de Veolia

Anne LE GUENNEC

7.3.4. Suez : un devoir de transparence

Philippe MAILLARD

7.3.4.1. 10 millions de tonnes de CO2 évitées en 2018

7.3.4.2. L'impact de nos activités : une demande forte de nos clients

7.3.4.3. Pour un vrai prix du carbone

7.3.5. Derichebourg : l'impact du recyclage sur les émissions évitées

Tess POZZI

7.3.5.1. Les émissions évitées liées à notre cœur de métier

7.3.5.2. Les émissions évitées via nos modèles opérationnels

8. Keynote – Quelle fiscalité au service de la transition écologique ?

Guillaume SAINTENY, président, GSC ; enseignant à AgroParisTech

8.1. Les défauts de la fiscalité écologique en France

8.1.1. Une fiscalité écologique de rendement

8.1.2. Le budget vert rapporte peu

8.1.3. Beaucoup de dépenses fiscales défavorables à l'environnement

8.1.4. Une fiscalité mal calibrée

8.1.5. Une fiscalité complexe

8.1.6. Une fiscalité instable

8.1.7. Une fiscalité qui n'est pas internalisante

8.1.8. Une fiscalité de l'offre

8.1.9. Une fiscalité affectée ou semi-affectée

8.1.10. Une fiscalité assimilée à une augmentation de la taxation

8.2. Le principe d'intégration de l'environnement dans les politiques publiques

8.2.1. Les petites écotaxes vs le verdissement des grandes taxes existantes

8.2.2. Réforme de la taxe professionnelle en 2010 : pas de verdissement

8.2.3. Suppression de la taxe d'habitation : l'impact environnemental de la taxe foncière sur le bâti

8.2.4. Fiscalité sur les actions : l'absence d'évaluation environnementale

8.3. Les freins

8.3.1. La crainte du dérapage des finances publiques

8.3.2. Une responsabilité trop tournée vers l'Etat

8.3.3. L'affectation des recettes

8.3.4. La primauté du volet social sur l'environnement

8.4. Des progrès

8.4.1. La diminution de l'éligibilité au prêt à taux zéro (PTZ) et à la loi Pinel

8.4.2. La diminution des dépenses fiscales concernant l'énergie dans le secteur des travaux publics et du transport routier

8.5. Que faire ?

- 8.5.1. Rétablir les finances publiques
 - 8.5.2. Privilégier la fiscalité incitative
 - 8.5.3. Une stabilité fiscale ou une fiscalité incitative légèrement ascendante
 - 8.5.4. Une fiscalité écologique simple et compréhensible
 - 8.5.5. Privilégier une intégration de la fiscalité écologique dans la fiscalité générale
 - 8.5.6. Mettre en place un partage des charges de la transition écologique : exemple de la rénovation thermique.
 - 8.5.7. Raisonner en termes de stock ou de flux : exemple des sols pollués.
 - 8.5.8. Diminuer la taxation des biens et des comportements favorables à l'environnement
 - 8.5.9. Éviter la taxation sur la valeur des biens qui ont une valeur verte.
9. Table ronde 3 – Traitement des déchets : d'une fiscalité pénalisante à une opportunité économique pour les territoires ?
- 9.1. Introduction et modération
Dominique CALMELS, cofondateur de l'Institut Sapiens
 - 9.2. Une fiscalité basée sur les émissions évitées
Yvon MARTINET, associé, DS Avocats
 - 9.2.1. L'éco-participation
 - 9.2.2. Un agrégateur carbone territorial
 - 9.2.3. TGAP : l'insécurité juridique
 - 9.2.4. Pour une fiscalité écologique sécurisée
 - 9.3. Propositions du Syctom
Martial LORENZO, directeur général du Syctom
 - 9.3.1. Une fiscalité favorable à la valorisation matière
 - 9.3.2. Une fiscalité différenciée selon la densité du territoire
 - 9.3.3. Hausse des taux de la TGAP « incinération » : une aberration
 - 9.3.4. Un Fonds de Compensation pour la TGAP
 - 9.4. Valorisation énergétique : une solution technologique pratique à l'horizon 2025
Pierre de MONTLIVAULT, directeur général, Dalkia Wastenergy
 - 9.4.1. TGAP déchets : l'aspect incitatif sur les réseaux de chaleur est trop ponctuel
 - 9.4.2. Un piège fiscal
 - 9.4.3. Loi anti-gaspillage : soutenir les installations de valorisation biologique et énergétique CSR
 - 9.5. Modulons la TGAP
Stéphane LETERRIER, directeur général, Coved ; directeur général adjoint, Paprec Group
 - 9.5.1. Consigne sur les bouteilles plastique : éviter de créer de nouvelles taxes
 - 9.5.2. Pour une TGAP favorable au tri et aux CSR
 - 9.6. Verdir la fiscalité et accompagner la transition écologique
Bénédicte PEYROL, députée de l'Allier, membre de la commission des finances
 - 9.6.1. Les outils fiscaux n'ont pas été conçus pour une fiscalité écologique
 - 9.6.2. Verdir la TVA
 - 9.6.3. L'éco-contribution
 - 9.6.4. Des mécanismes public-privé pour valoriser la matière recyclée
 - 9.6.5. Assumer le coût de la transition écologique
 - 9.7. Réaction des panélistes et propositions
 - 9.7.1. Dominique CALMELS : Projeter les modèles économiques des taxes

- 9.7.2. Pierre de MONTLIVault : **Soutenir les chaufferies CSR et faire de la cogénération**
- 9.7.3. Stéphane LETERRIER : **Une fiscalité favorable au recyclage et à l'émergence des CSR**
- 9.7.4. Martial LORENZO : **Revoir la gouvernance de l'éco-contribution**
- 9.7.5. Yvon MARTINET : **Un rescrit environnemental sur chaque projet**
- 9.7.6. Bénédicte PEYROL : **Faire monter la compétence environnementale de Bercy et du MTES**

10. Clôture

Jacques Marceau

1. Introduction – Feuille de route de la 3ème Conférence

Jacques Marceau, président d'Aromates

Agression et submersion du littoral, tempêtes, crues, canicules... Les épisodes climatiques extrêmes autrefois exceptionnels qui frappent nos territoires deviennent de plus en plus fréquents et récurrents.

Face à cette réalité, les collectivités territoriales sont désormais contraintes de s'adapter et de s'organiser pour la résilience de leurs territoires. L'enjeu environnemental, hier encore une préoccupation importante mais secondaire, est devenue une priorité, voire un pilier de toute politique territoriale. Une tâche complexe et difficile pour les élus qui doivent conjuguer réponse à l'urgence, à l'émotion, et politique de long terme.

Notre 1^{er} débat portera sur la « **Gestion des déchets : pilier des politiques territoriales ?** »

C'est dans ce contexte d'exacerbation de la sensibilité de la population et de montée en puissance de ce qui est devenu un enjeu politique majeur, que se pose dorénavant la question de l'empreinte carbone du fonctionnement et des activités des collectivités territoriales¹.

Cette question légitime était jusqu'à présent principalement envisagée sous l'angle de la performance énergétique du patrimoine immobilier et de la mobilité, en oubliant souvent que :

- la gestion des déchets est responsable de 3% des émissions de gaz à effet de serre,
- l'amélioration des processus de traitement permettrait de diminuer ces émissions et recèle un formidable potentiel d'émissions évitées grâce au recyclage des matériaux, à la production de chaleur et de biogaz en substitution des énergies fossiles, ou au compost produit à partir de biodéchets.

Notre 2nd débat portera sur « **Inscrire la gestion des déchets dans une stratégie bas carbone territoriale ?** »

L'amélioration de ces performances requiert des investissements souvent très lourds et un cadre fiscal clair, adapté et durable, indissociable de toute politique de long terme.

Même si le dernier Congrès des Maires² a accaparé une grande part des débats, le sujet des finances locales reste une pomme de discorde entre l'Etat et les Collectivités avec, en toile de fond, l'éternelle question de la décentralisation. Sans forcément passer par l'autonomie fiscale, celle-ci devra être accompagnée par une ressource fiscale dynamique, visible et lisible.

Un exemple criant d'une fiscalité inappropriée et parfois même contre-productive, c'est l'application sans discernement de la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) aux collectivités territoriales. Conçue à l'origine pour encourager les acteurs industriels à limiter leurs émissions de gaz à effet de serre, cette taxe constitue aujourd'hui une double peine pour les collectivités territoriales. Celles-ci sont contraintes de gérer les conséquences d'une consommation de masse encouragée par les industriels et l'Etat au nom de la croissance économique, tout en étant considérées comme des pollueurs.

Cette question sera au cœur de notre 3^{ème} débat intitulé « **Traitement des déchets : d'une fiscalité pénalisante à une opportunité économique pour les territoires ?** »

La parole est à monsieur Ludovic MENDES, député de la Moselle, président du groupe d'études sur les déchets ménagers, que je remercie pour son implication dans la préparation de cette conférence et sa présidence.

Ensuite, nous donnerons la parole à monsieur le député François-Michel LAMBERT, président de l'Institut National de l'Économie Circulaire, pour nous faire un point rapide sur le projet de loi anti-gaspillage et pour l'économie circulaire, encore en discussion au Parlement. Cette loi extrêmement complexe – 1 600 amendements, avec des propositions très variées, parfois baroques – sera sans nul doute une occasion de rétablir un traitement équitable, encourageant à la fois des comportements plus vertueux chez les industriels et l'amélioration des moyens de gestion des déchets des collectivités territoriales.

1

Evaluation de la réglementation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre. ADEME, juillet 2019.

2 102e Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France du lundi 18 au jeudi 21 novembre 2019 sur le thème « Les maires, au cœur de la République ».

2. Accueil – Pour une loi de programmation pluriannuelle sur les investissements

Ludovic MENDES, député de la Moselle, président du groupe d'études déchets ménagers

Nous sommes dans une période compliquée. Le sujet des déchets a même été endeuillé par la mort accidentelle du maire de Signes Jean-Mathieu Michel. Le climat se déchaîne partout sur la terre. Dans le monde entier, les citoyens veulent une meilleure responsabilité des entreprises et des politiques publiques concernant l'enjeu environnemental. C'est l'enjeu principal du projet de loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, en discussion à l'Assemblée nationale.

2.1 Le projet de loi anti-gaspillage pour une économie circulaire

Malgré des débats animés, les entreprises et les élus locaux ayant eu l'impression d'être pris à parti par le gouvernement, ce texte va dans le bon sens. Pragmatique, il permet d'avancer.

Je pense que l'on peut en faire davantage et je soumettrai plusieurs amendements en ce sens lors du passage en séance publique.

Il serait temps de créer une loi de programmation pluriannuelle sur les investissements. Elle permettra le développement :

- d'un recyclage mieux adapté,
- d'une valorisation mieux encadrée,
- d'un enfouissement révisé à la baisse, mais en lien avec la réalité territoriale. Les chiffres sortis d'un chapeau risquent de mettre en difficulté les entreprises et nos territoires.

Pour cela, la gestion des déchets doit se faire par un véritable schéma régional.

2.2 Pour un schéma régional de gestion des déchets

À ce jour, le Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) n'est qu'un outil de planification globale de la prévention et de la gestion de l'ensemble des déchets produits sur nos territoires, qu'ils soient ménagers ou issus des activités économiques. Son rôle est de mettre en place les conditions d'atteinte des objectifs nationaux de réduction des déchets, à savoir :

- la réduction à la source en premier lieu,
- l'amélioration des taux de tri et de valorisation des déchets en second lieu.

Cette première étape, dont nous pouvons nous satisfaire, ne va pas assez loin. La gestion des déchets reste à la main des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), ce qui peut créer des gestions disparates dans un même département, tout en accompagnant parfois une perte d'argent publique dans des installations qui peuvent être vues comme inutiles.

Il serait temps de définir un schéma régional prenant en compte les besoins d'investissements dans les centres de tri ou de valorisation.

Trop de petits sites ne permettent pas les investissements suffisants pour préparer l'avenir.

Un site doit avoir une taille critique pour que les investissements soient effectués dans le temps.

2.3 Moselle : l'investissement public en question

Le site à Metz absorbe 45 000 tonnes de déchets recyclables pour un coût d'environ 3 millions €. À l'est du département, on souhaite la création d'un centre de tri pour un équivalent 20 000 tonnes pour un coût de construction d'environ 20 millions €. Au nord du département, un maire responsable de la communauté de communes souhaite absolument créer un site de tri pour environ 25 000 tonnes pour un coût de construction d'environ 40 millions €.

Les besoins réels sont de 3 500 tonnes à Metz, 18 000 tonnes dans le nord, 15 000 tonnes à l'est. Tout cela pourrait être traité sur le site de Metz, avec un coût plus bas de surcroît de 3 millions €.

Pourtant, à ce jour, les élus de ce territoire sont en train de décider l'investissement de 60 millions € et un accroissement de leurs dettes.

Cela m'interpelle, voire m'exaspère. Ce débat ne devrait pas exister, comme il n'existerait pas dans le monde de l'entreprise. L'argent public ne peut plus être utilisé de cette façon. Dans la période actuelle, où l'urgence est au développement durable, à la protection de la planète et à la responsabilité de chacun, la gestion des déchets ne peut être une variable d'ajustement électorale.

Si nous continuons dans cette direction, aucune structure ne sera en capacité d'apporter les meilleures gestions de tri ou de valorisation, car les finances publiques ne le permettront plus.

2.4 Quel échelon territorial ?

De plus en plus, nous devons réfléchir à des structures de taille départementale, voire régionale, pour le tri et la valorisation des déchets.

Nous devons adapter à de plus petits territoires les sites de valorisation de déchets putrescibles ou biodégradables pour la production de chaleur, de biogaz ou d'énergie non fossile.

Les solutions existent, mais pour cela, il nous faudra un peu plus de courage politique.

2.5 Le débat sur la consigne des bouteilles plastique

Certes, le débat sur la consigne des bouteilles plastique aurait pu être posé différemment. Mais on ne peut entendre l'argument de la perte financière causé par la mise en place de cette consigne sans regarder en détail les dépenses publiques.

Je pense qu'il faut ouvrir ce débat sur les bouteilles plastique en se focalisant plutôt :

- sur les contenants vendus dans les secteurs CHR (Café Hôtels Restaurants) et CHD (Consommation Hors Domicile),
- sur le nombre et les tailles différentes,
- sur la qualité des plastiques.

Nous avons la responsabilité d'en débattre collectivement. Nous ne sommes pas à la hauteur.

Chaque année, 200 millions de bouteilles en plastique sont jetées dans la nature, seulement 57% sont collectées et recyclées.

Le problème aujourd'hui n'est pas de savoir comment garantir des recettes fiscales grâce aux déchets, mais plutôt de savoir comment les dépenser à bon escient.

De la même manière, il ne s'agit de savoir comment gérer ou collecter les déchets, mais plutôt comment les limiter.

Les citoyens dans le monde entier attendent des réponses simples et pragmatiques, non pas simplistes et utopiques.

Nous ne pouvons plus attendre. « Ce qui caractérise notre époque, c'est la perfection des moyens et la confusion des fins. » (Albert Einstein). Alors donnons-nous les moyens afin que les prochaines générations n'aient pas une impression de fin du monde.

3. Keynote – L'économie circulaire à l'épreuve du terrain

François-Michel LAMBERT, député des Bouches-du-Rhône, président de l'Institut National de l'Economie Circulaire

Nous sommes dans la semaine des débats de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire.

Aujourd'hui, nous avons une contrainte. La démarche d'économie circulaire est confiée au ministère de la transition écologique et solidaire. Quelle que soit la volonté de la ministre Brune Poirson, elle se heurte d'abord à ce que l'on attend de son ministère, c'est-à-dire protéger et nettoyer, et non pas créer une dynamique proactive de création de richesse à partir d'un sujet complexe et d'urgence : la question des déchets, et au-delà les limites de notre planète.

Nous ferons un bond en avant lorsque l'économie circulaire sera intégrée à une vision partagée, et non pas cantonnée au rôle du ministre qui est de nettoyer la société. Je pense que Brune Poirson voudrait vraiment transformer la société en profondeur, mais là où elle se situe, elle ne peut pas encore agir sur les changements de modèle.

3.1 Projet de loi anti-gaspillage pour une économie circulaire

Ce texte sur l'économie circulaire est difficile. Pour l'instant, 25% des 1 600 amendements ont été adoptés. Que dire de ce qui sortira de la commission, de l'hémicycle de l'Assemblée nationale, de ce qu'il adviendra du partage entre Sénat et Assemblée nationale dans une commission mixte paritaire ?

Je vais donner le sens de ce qui est introduit par le ministère et repris par le Sénat.

3.1.1 Élargir le spectre de la maîtrise des déchets

Nous devons reprendre la main sur une partie des déchets qui ne sont pas dans le spectre de la maîtrise :

- **articles de sport,**
- **articles de bricolage,**
- **déchets du BTP,** une réalité concrète pour les élus locaux dans les territoires. Loin de moi l'idée de stigmatiser toute une profession. Mais les volumes de déchets du BTP entraînent une visibilité sur les décharges sauvages. Ce n'est pas acceptable, ni au plan environnemental, ni

au plan social. Nous devons trouver ensemble les moyens d'arrêter cette situation, qui est assez française, et pas du tout européenne du nord.

3.1.2 L'allongement de la durée de vie des produits

Nous devons passer dans une économie d'usage, une économie de la fonctionnalité, avec des objets qui durent plus longtemps et qui sont partagés. Des objets plus professionnels, plus réparables, pouvant être utilisés de façon plus intensive.

3.1.3 La consigne sur les bouteilles plastique

Dans des lois d'ambition, les médias ont l'habitude de se focaliser sur un sujet. Et donc je n'en parlerai pas plus.

3.2 Le rôle des régions

L'économie circulaire a, de fait, un ancrage dans les territoires, puisqu'elle vise à donner de la résilience à notre humanité par rapport aux limites de la planète. Une planète qui consomme plus de ressources que sa capacité à les renouveler va finir dans le mur de la pénurie de certaines ressources, au risque d'allumer le grand danger des guerres.

L'économie circulaire conduit non seulement à avoir une réflexion sur les équilibres de la planète, notamment des territoires, mais à être plus dans la résilience.

C'est tout le sens de la collaboration de l'Institut National de l'Economie Circulaire avec la Métropole du Grand Paris : celle-ci ne dispose que de trois jours d'approvisionnement. Elle souhaite améliorer sa résilience face à des aléas. C'est également le cas d'autres territoires.

3.2.1 Confier la compétence Économie circulaire au pilotage économique des régions

Il faut aborder ces enjeux de déchets et de résilience sur les ressources disponibles dans le territoire par l'angle économique.

L'économie circulaire, éminemment territoriale, doit reposer les bases de son développement sur les ressources disponibles dans le territoire.

J'espère que nous retrouverons dans la loi actuellement en discussion la place et le rôle des territoires.

Dans la Loi NOTRe de 2015³, nous avons confié aux régions les schémas de gestion des déchets avec une approche d'économie circulaire. Je souhaiterais aller encore plus loin en confiant une démarche d'approche d'économie circulaire aux régions dans lesquelles les déchets sont partie prenante.

Cette démarche doit être pensée à l'échelle d'une région, à travers :

... un **Schéma d'Économie Circulaire piloté par la région et rattaché au pilotage économique de la région**, non pas à la vice-présidence de l'écologie et environnement

Ainsi nous pourrions retrouver un dialogue, une confiance auprès de nos concitoyens.

3.2.2 L'acceptabilité des flux déchets auprès des citoyens

Aujourd'hui, nos concitoyens n'acceptent plus leurs propres déchets ou ceux de nos modes de consommation-production. Ils n'en perçoivent même plus les opportunités, dans le sens où des déchets peuvent devenir des ressources, notamment pour répondre aux enjeux de transition énergétique.

Les structures mises en place pour capter ces ressources, notamment les Combustibles Solides de Récupération (CSR), doivent servir un intérêt.

Je salue la démarche initiée par le Sycotom sur la vision de la pyrogazéification du CSR pour le réinjecter en gaz, ce même gaz qui viendra servir des véhicules. L'intérêt sera compris et visible par les citoyens, et en cela, il participera à l'acceptabilité des flux déchets.

Tant que nous n'aurons pas ré-ancré l'enjeu des déchets dans les territoires, et la dynamique de l'économie circulaire à la hauteur du développement territorial, le dialogue sera difficile avec nos concitoyens.

Cela vaut pour beaucoup d'autres : le BTP doit faire sa révolution, en fondant ses constructions neuves à partir de la déconstruction qu'il peut y avoir dans un même territoire. Beaucoup d'initiatives vont dans ce sens.

En conclusion, le projet de loi anti-gaspillage pour une économie circulaire est complexe.

La publicité pour le Black Friday sera interdite. J'espère que l'on ira plus loin sur des éléments moins médiatiques, mais qui structurellement vont changer les choses.

Je souhaite que notre gouvernement place la démarche de l'économie circulaire à mi-chemin entre la transition écologique et le ministère de l'économie, au mieux au sein du ministère de l'économie. Avec des ministres engagés comme Brune Poirson, je sais que nous pouvons aller très loin.

_ **Jacques MARCEAU** : Les comportements sont au centre de ces problématiques (gestes de tri, rapport à la consommation, etc.). Les évolutions sociologiques profondes comptent autant que les paramètres économiques, climatiques ou technologiques. Qui peut mieux nous en parler que Michel Maffesoli, l'auteur de « Écosophie » (2017). Son approche de la post-modernité se rumine. Nous en faisons notre miel.

4. Keynote – La consommation responsable : nouvel attribut de la « bien-pensance » ou comportement post-moderne ?

Michel MAFFESOLI, professeur émérite de sociologie à l'Université Paris Descartes – Sorbonne, directeur du Centre d'Études sur l'Actuel et le Quotidien (CEAQ), laboratoire de recherches sociologiques en Sorbonne

Je vais murmurer de petites choses sur ce glissement de fond qui est en jeu actuellement. Quand on assiste à une conférence, il faut savoir métaboliser et déféquer.

4.1 La fin des grands récits de référence

En ces moments de mutation, je vous incite à aller dans le questionnement. Au début de notre tradition culturelle, lorsque Aristote fait une distinction entre pensée et doxa (opinion commune), il insiste pour savoir « poser bellement les problèmes ». Notre grand philosophe Jean-François Lyotard, qui le premier a réfléchi sur la post-modernité, parle de « la fin des grands récits de référence ». Ceux qui nous servaient un peu d'assises, quel qu'ils soient, ne fonctionnent plus. D'où un décalage entre les élites et le peuple.

4.1.1 Le régime diurne de l'imaginaire

Du 17^{ème} siècle. à la moitié du 20^{ème}, la modernité va reposer sur un principe de coupure qui va réduire toutes choses à l'un, l'individu, l'Etat-nation, l'institution unifiée... « *reductio ad unum* » (Auguste Comte, fondateur de la sociologie, à propos de la société moderne).

Mon maître Gilbert Durand, un grand anthropologue, l'appelait « le régime diurne de l'imaginaire ». Celui-ci fonctionne sur des objets contondants : le glaive qui tranche le vrai du faux, le socle de la charrue symbole de l'industrie, le phallus dressé. Voilà ce que, de mon point de vue, nous sommes en train de quitter.

4.1.2 La mosaïque de cultures

La post-modernité arrive après la période moderne à la moitié du 20^{ème} siècle. Sa conception repose non pas sur la coupure, mais d'une manière holistique, sur la globalité, le Tout, l'interaction. Cette « mosaïque de cultures diverses », nous la voyons régulièrement revenir dans les histoires humaines. « Le régime diurne de l'imaginaire », c'est-à-dire la coupe, ce qui reçoit. Ce qui n'impose pas de l'extérieur, mais qui a une dimension réceptive.

4.1.3 La bien-pensance

Quant à la « bien-pensance », les élites, ceux qui ont le pouvoir de dire et de faire – peut-être en faisons-nous partie ? – ou qui en ont l'impression, restent de mon point de vue sur le schéma unitaire propre à la modernité, ce que j'ai appelé le chiffre Un. C'est le conformisme logique, penser « la rectitude des choses ».

Thomas Kuhn, un grand penseur de la modernité, réfléchissant sur la structure des révolutions scientifiques, parlait de la « *via recta* de la raison ». La voie droite, celle qui va droit au but, en évacuant toute une série de paramètres humains : le ludique, le festif, l'onirique, etc. La bien-pensance, ce sont ces apôtres de la rectitude qui restent sur ce schéma unitaire.

4.1.4 Une sensibilité populaire

Ce qui est en jeu à l'état naissant de la post-modernité, c'est une autre sensibilité, une sensibilité populaire. On a peur de parler du peuple dans notre pays. On se pince le nez avec le « populisme ». Non, il y a une sagesse populaire. Dans le fond, c'est un assentiment implicite à ce monde-ci. Non pas l'attente de quelque chose qui est à venir, mais la complétude de ce qui est.

Voilà un peu le décalage qui existe entre la société officielle, les élites, et la société officieuse, ce peuple. Trouvons des mots pour le dire, mais cette conjonction est importante.

4.1.5 La révolte des masses atmosphériques

Il y a déphasage justement parce que ces élites ne comprennent pas le changement d'imaginaire. Le grand philosophe espagnol José Ortega y Gasset expliquait ces révoltes parce que l'on ne savait pas s'ajuster à « l'impératif atmosphérique du moment » (*in* La révolte des masses », 1930). Tout comme il y a des changements climatiques, il y a des changements dans l'esprit du temps. Les soulèvements populaires qui vont se développer un peu partout dans le monde reposent essentiellement sur cette révolte, sur le fait qu'il y a une disjonction, un déphasage beaucoup plus important que l'on ne le pense.

Sur cette base-là, voir loin en arrière pour voir loin en avant.

4.2 Diagnostic : les 4 caractéristiques essentielles de la modernité

Diagnostic : ce que l'on est en train de quitter difficilement, la modernité. On voit pendant longtemps la lumière d'une étoile, nous disent les astrophysiciens. Le foyer est éteint, mais ça continue à être là. Le diagnostic, ce qui continue à être là, dans nos institutions politiques, économiques, intellectuelles. Quelques principes ou « caractéristiques essentielles » (Durkheim) : le caractère, c'est l'empreinte que l'on a quelques difficultés à passer : le rationalisme, l'individualisme, l'utilitarisme et le progressisme. Voilà ce que l'on a sucé avec le lait maternel de la culture moderne sans bien y faire attention. On l'a intégré, et c'est à la base même de nos discours, souvent de nos incantations. Ce que l'on dit alors que l'on n'a rien à dire.

4.2.1 Ce rationalisme, on en voit l'expression chez Max Weber : « Tout est soumis à raison, tout doit donner ses raisons. » Le fameux « désenchantement du monde ». Quelque chose qui va évacuer l'inutile, le rêve, les traditions, le passé, et tout ce qui est de l'ordre des racines ou de l'enracinement.

4.2.2 Le thème de l'individualisme, là encore un élément contre lequel je me bats, nous marque fondamentalement. Regardez cette phrase que l'on prononce à tire-larigot et qui ne veut rien dire : « compte tenu de l'individualisme contemporain ». Il suffit de sortir dans nos rues pour voir que l'on est toujours en relation avec l'autre, téléphone aidant ou autre appareil de cet ordre. L'individualisme renvoie au contrat social, Descartes, Luther, Rousseau, etc. C'est-à-dire penser l'être ensemble uniquement à partir de cette raison et des individus maîtres d'eux-mêmes.

4.2.3 Cela nous ramène à l'utilitarisme, la valeur marchande, « l'ustensilarité du monde » (Heidegger). Comprendre les autres, soi-même, la nature, comme des ustensiles. L'idée d'ustensile, c'est ce que j'ai à la main, que je peux manipuler, manœuvrer, dans le social ou dans l'environnement. Ne vaut que ce qui sert. Ce troisième élément est dominant mais ne correspond plus à rien. Ce matérialisme nous vient d'une espèce de marxisation un peu diffuse, ces grands systèmes sociaux du 19^{ème} siècle. On a bien du mal à les dépasser. Il repose, gauche et droite confondues, sur une conception économique du monde. Économie de soi, économie du monde.

4.2.4 Cette idéologie aboutit à l'idéologie du service public, au mythe du **progressisme**, qui a tué peu à peu l'implication locale et communautaire des personnes. Quand le service public est chargé de la propreté des lieux publics, les habitants perdent l'habitude de la propreté. Il faut être attentif à l'habitus (Thomas d'Aquin), ce rapport que l'on va avoir à un espace donné collectivement, et non pas individuellement. Ce n'est pas simplement de l'ordre du contrat, mais de l'ordre du pacte. Comme je m'en étais expliqué dans ma thèse d'Etat dans les années 1970, le service public est un totalitarisme doux qui ne peut pas comprendre finalement que les mœurs précèdent la loi. C'est là-dessus que reposent les échecs des politiques de propreté coercitives. Tout cela se résume dans une expression : « l'idéologie du progrès ». Faisons du passé table rase. Marx parlait des poubelles de l'histoire. Ce progressisme est de mon point de vue un mot vide de sens dont il faut à bien des égards savoir se purger.

4.3 Pronostic : de l'humus dans l'humain

4.3.1 Saturation

Le pronostic de ce qui serait la société officieuse, c'est non pas la fin de quelque chose, mais la saturation. Je fais une distinction entre l'idée de fin, qui est un peu notre habitude messianique, et la saturation, c'est-à-dire comme en chimie : comment les diverses molécules composant un corps donné ne peuvent plus rester ensemble ? Fatigue, usure... il y a destruction de ce corps donné, mais c'est à partir de ces mêmes molécules qu'un autre corps, une autre composition va naître.

C'est pour moi l'image de la saturation de la modernité. Une époque s'achève, il faut en prendre conscience. Époque signifie « parenthèse » en grec. La parenthèse moderne se ferme, même si l'on a du mal à en prendre conscience, et une autre époque, une autre parenthèse est en train de s'ouvrir.

Ce changement de mentalité est une sensibilité populaire, non pas une conscience. La réhabilitation d'une gestion respectueuse de la nature, d'un idéal de la sobriété, de la consommation.

4.3.2 Diminution des déchets : une raison sensible

Exemple : le défi de la diminution des déchets. C'est la fin de l'idéologie des Lumières. Je propose non pas de rejeter la raison, cette spécificité animale qu'est la nôtre, mais de la compléter. Une raison sensible, c'est cela l'entière de l'être. Non pas un morceau de cerveau qui décide, mais au contraire, ce rapport entre les sens et la raison. C'est la part d'ombre dans chacun d'entre nous qui constitue la société, c'est le clair obscur dans le fond de l'existence, contre la simple conception des Lumières.

Tout est source de vie. Compost, cinquième quartier, ressourcerie... Ne plus cacher les déchets, mais les considérer comme des trésors cachés : les terrils industriels comme matières de production innovante ; la pâte à papier en poudre de pierre ; les pailles et déchets du café et du thé comme terreau de culture de champignons... Des quantités d'exemples vont en ce sens.

4.3.3 L'idéal communautaire

Dès lors, on n'est plus dans cet individualisme contractuel. À l'opposé du communautarisme, une sottise fréquemment indiquée, il faut être attentif à l'idéal communautaire. Le passage de l'ère du Je, qui caractérise la modernité, à l'ère du Nous, qui caractérise la post-modernité.

En termes plus compliqués, on n'est plus dans le tiers exclu aboutissant à la dialectique synthétique, mais dans le tiers inclus qui est une logique contradictoire. Ceci est cela. C'est la figure de l'oxymore, l'harmonie conflictuelle. Cela peut faire sourire certains. Il renvoie à ce qui est en gestation actuellement : un humanisme intégral, la reconnaissance de l'humain dans l'humus. Et ce n'est pas négligeable d'avoir l'humilité de le reconnaître contre la paranoïa des sachants.

Humanisme, humain, humus, humilité. Dans cette chaîne sémantique, il y a aussi une spécificité de notre espèce animale : inhumér. *Inhumare*, c'est mettre l'important en terre.

4.4 Écosophie⁴

4.4.1 Une écologie intégrale

Au-delà du simple économicide, ce qui dans l'esprit du temps est important, ce à quoi il faudra faire de plus en plus attention, ce n'est plus le matérialisme, mais la dimension spirituelle du monde. J'entends l'aspect sacré de la nature. Pour ma part, j'appelle cela « Écosophie », qui pousse jusqu'au bout une écologie intégrale. Non plus dominer et dévaster la nature – « l'homme est maître et possesseur de la nature » (Discours de la méthode, Descartes). Ce n'est plus un sujet dominant un objet inerte, mais au contraire, un trajet anthropologique, qui va reposer sur la réversibilité, sur l'interaction.

4.4.2 La loi des frères

C'est un changement de topique. Ce n'est plus la loi du père (Lacan), c'est-à-dire la verticalité du sachant, mais « la loi des frères » que je propose. Au niveau de l'horizontalité, cela renvoie au partage, à l'échange, sous ses diverses modulations.

4.4.3 Synergie de l'archaïque et du développement technologique

C'est cela la post-modernité : synergie de l'archaïque et du développement technologique.

Synergie : démultiplication des effets entre ces vieilles choses, ces vieilles lunes.

Arkhaïos : ce qui est fondamental.

Développement technologique : les tribus et internet, réseaux, blogs, forums de discussion : le partage.

Ce qui implique non pas de réprimer ou d'imposer de l'extérieur ou par en haut, mais au contraire d'inciter et d'accompagner.

4.4.4 La spirale

Dans les divers systèmes sociaux des deux millénaires écoulés, on avait deux schémas pour comprendre l'histoire du monde : la flèche du temps (progressisme) ou le cercle réactionnaire (retour du même). De mon point de vue, aucune de ces images ne prévaut.

C'est la spirale, que certains appellent une philosophie progressive, qui serait le régime nocturne de l'imaginaire, l'enracinement dynamique. L'invagination du sens. La chair du monde (Merleau-Ponty) ou la « matie » (Chateaubriand à propos de Combourg).

4 Écosophie, Michel Maffesoli, 2017, éd. du Cerf

Cette matrice matricielle est en jeu dans la nature et il faut savoir la protéger.

_ **Jacques MARCEAU** : L'analyse de la sensibilité populaire fait écho aux propos de Ludovic Mendes sur les centres de tri. Peut-être faut-il davantage prendre en considération l'aspiration de la population à vouloir jouer un rôle dans la transformation que nous vivons.

5. Table ronde 1 – Gestion des déchets : pilier des politiques territoriales ?

5.1 Introduction et modération

Geneviève FERONE, cofondatrice et présidente, Casabee

Nous sommes des rudologues, experts des déchets et des espaces délaissés, en particulier dans les collectivités territoriales.

M. Soret, la maille communale est la plus en prise avec les citoyens. Les citoyens sont-ils satisfaits, force de proposition ? Sont-ils réellement en demande de solutions de participation ? Font-ils des déchets un marqueur des élections, en tout cas de la qualité du dialogue citoyen dans la commune ?

5.2 La maille locale

Nicolas SORET, président de la commission déchets, AMF ; président de la Communauté de communes du Jovinien

Dans l'Yonne, la réponse est oui. Le sujet des déchets est devenu important dans le quotidien des gens, des politiques publiques et de la communication publique.

5.2.1 Le portage politique sur la question des déchets

Gestion des déchets, prévention des déchets, diminution du tonnage : nous avons peut-être eu un portage politique sur toutes ces questions. La situation particulière du département de l'Yonne fait que nous n'avons pas d'autre choix que de s'attaquer à ce sujet.

Il y a aussi une raison fiscale : c'est également un sujet pour l'Etat déconcentré. Les préfets de l'Yonne, lors de leur prise de fonction, ont toujours un petit mot pour la gestion des déchets dans la presse locale.

5.2.2 De bons résultats dans l'Yonne : un écosystème des déchets

Cette prise de conscience explique certainement nos résultats. Ils sont très bons en termes de tonnages, d'ordures ménagères, d'augmentation du tri sélectif.

Nous avons réussi à créer un écosystème des déchets. Notre politique d'écologie industrielle territoriale (EIT), en lien avec la CCI, a réussi à mobiliser les entreprises sur le sujet, en particulier sur l'éco-conception.

C'est devenu en soi un sujet, parce que tout le monde a compris que :

1. La gestion des déchets nous coûte très cher.
2. Les entreprises ont de véritables opportunités.

_ **Geneviève FERONE** : Vous avez mis en place des processus d'écologie industrielle qui englobent les citoyens, mais aussi tous les acteurs économiques. Cela suppose des pré-requis dans le territoire.

M. Buf, quelles sont les compétences, les marges de manœuvre de la région ? C'est un patchwork de solutions, de logiques de tri très différentes d'un territoire à l'autre. La région a-t-elle un rôle d'intégrateur ?

5.3 La maille régionale

Jean-Michel BUF, vice-président délégué à l'économie circulaire, Conseil Régional Pays de la Loire

Il y a 50 ans, le 27 novembre 1959, la circulaire du Premier ministre Chaban-Delmas demandait aux préfets de créer un schéma départemental de gestion des déchets.

Ces problématiques ont été prises en compte, au niveau des maires ou des intercommunalités, puis des départements, et maintenant des régions.

5.3.1 Une nouvelle compétence : la planification des déchets et l'économie circulaire

Précédemment, les régions avaient la compétence de la planification des déchets dangereux. La Loi NOTRe a élargi cette compétence en matière de planification des déchets et d'économie circulaire. L'innovation a été totale en termes de méthodologie, pour aller au plus près des problématiques de nos concitoyens.

Nos interlocuteurs sont :

- Les collectivités organisatrices de la collecte et du traitement des déchets,
- Les syndicats du traitement des déchets,
- Les professionnels,
- Les associations (environnementales, de consommateurs), les fédérations professionnelles, les chambres consulaires.

5.3.2 Le processus de planification régionale

Dans nos plans régionaux, des commissions consultatives d'élaboration et de suivi réunissent entre 100 et 130 interlocuteurs professionnels de la thématique. Ils apportent un œil averti sur la construction du Plan.

Cette planification se fait aussi au travers de beaucoup d'ateliers thématiques : véhicules hors d'usage, accès aux déchetteries, emballages plastiques, etc.

Nous allons à la rencontre des citoyens dans différents endroits. Dans le cadre du plan régional des Pays de la Loire, 1 900 consultations publiques ont été organisées, mais aussi des enquêtes publiques, et l'avis de l'autorité environnementale.

Au quotidien, nous devons décliner ce plan régional.

5.3.3 Pour une compétence animation et coordination de l'économie circulaire

Je représente toutes les régions sur cette thématique. Dans le cadre du projet de loi anti-gaspillage, nous avons déposé un amendement pour que les régions obtiennent la compétence de l'animation et de la coordination des politiques publiques en matière d'économie circulaire.

Il a été retenu au Sénat et il est soutenu par Brune Poirson à l'Assemblée nationale.

Notre action est transversale à la totalité des thématiques qui relèvent de la compétence de la région : lycées, économie, etc.

Il s'agit d'infuser, tant au niveau des élus que des services, pour ensuite aller décliner, de manière opérationnelle, une volonté.

Au plan réglementaire, les objectifs du Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) sont essentiellement liés à la loi de transition écologique pour une croissance verte.

Le plan d'action en faveur de l'économie circulaire nous intéresse beaucoup plus. C'est l'outil qui va nous permettre d'aller au plus près de nos concitoyens.

_ Geneviève FERONE : Un sondage montre que les Européens placent le changement climatique au cœur de leurs préoccupations. En France, ce sont le changement climatique et le pouvoir d'achat, deux sujets qui dialoguent et peuvent conduire à des injonctions paradoxales. Les déchets sont un excellent marqueur. Le citoyen finance la politique des déchets, mais est-il suffisamment associé ?

5.4 Les citoyens consommateurs écartés du débat

Gérard QUENOT, administrateur national, UFC Que Choisir

Alors qu'ils sont les principaux financeurs, les consommateurs, contribuables, citoyens (CCC) sont bizarrement les grands oubliés de toutes les concertations et les grands absents des centres de décision. La facture- inflationniste- qu'ils reçoivent est souvent le seul mode de communication. Beaucoup de communication généraliste et mais pas assez d'information.

A ma question, "y a-t-il des représentants de la société civile dans la salle" aucun retour ce qui démontre que les CCC ne sont pas associés.

Le représentant des Conseils régionaux rappelait le 50ème anniversaire de la circulaire Chaban Delmas. L'UFC QC pense que l'on n'est pas allé assez vite et assez loin. On traîne encore le problème de la couleur des bacs, le point vert, les plastiques non recyclables, etc.

_ Geneviève FERONE : Le Sycotom est un bel établissement d'intérêt général. Cet outil industriel est investi d'une mission de service public pour la valorisation énergétique. Il est peut-être vu comme une variable d'ajustement des politiques sur le déchet. Sur le territoire, cette structure joue un rôle majeur, mais a-t-on vraiment conscience de votre outil technique, en termes d'acquisition de compétences et de coopération avec les autres acteurs des territoires ? Ce maillage est plutôt fin.

5.5 L'agence métropolitaine des déchets ménagers - Syctom

Jacques GAUTIER, président du Syctom

5.5.1 Une mission de service public

Nous sommes l'émanation des communes. 85 villes ont décidé, il y a 35 ans, de régler le problème du traitement des déchets ensemble. Ce que nous vivons dans la première couronne parisienne, nous le vivons dans toutes les régions de France. Même si la collecte semblait taillée pour la commune ou l'intercommunalité, les élus ont bien compris que la taille de la commune était trop petite pour régler ce problème du traitement des déchets. Sans texte de loi, les communes se sont engagées dans ces syndicats qui ont pour mission de valoriser et traiter les déchets ménagers.

5.5.2 Le Syctom en chiffres

- **85 communes**

- 10% de la population française, soit **6 millions d'habitants**,

- **5 départements** : Paris, Seine-Saint-Denis, Hauts-de-Seine, une moitié du Val-de-Marne, une partie des Yvelines.

Nous avons des responsabilités et des moyens d'agir que d'autres n'ont pas.

Nous défendons le service public pour sa qualité d'expertise et son recul. Nous le constatons tous les jours à travers les modes de traitement que nous mettons en œuvre.

5.5.3 Un acteur impliqué dans le tri et la valorisation matière

- Le Syctom travaille fortement dans le tri et la valorisation matière.

- L'incinération, quant à elle, permet de chauffer l'équivalent de 300 000 logements parisiens et les hôpitaux de l'AP-HP.

- Nous produisons de l'électricité, une partie pour nous-même, une partie pour EDF.

- Nous sommes dans une démarche d'économie circulaire.

Nous voulons tous être efficaces. Nous préférerions qu'il n'y ait pas de déchets.

5.5.4 Des contraintes en zone urbaine dense

Nous ne voulons pas la décharge. Le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit.

Mais à partir du moment où il est produit :

1. On cherche à trier et à valoriser.

2. On travaille sur l'incinération-valorisation dans la première couronne parisienne, sachant que l'environnement est plus difficile qu'ailleurs.

La construction d'une usine en plein cœur de l'agglomération parisienne a 3 contraintes :

1. l'intégrer dans le paysage urbain

2. la rendre techniquement et technologiquement performante,

3. acceptable pour le voisinage.

À Issy-les-Moulineaux, ce grand bâtiment vert couvert d'herbe et de bois est une usine enterrée de 31 mètres. Son coût est de deux à trois fois supérieur au coût d'une usine dans la France profonde. C'est le prix à payer pour traiter les déchets en première couronne. Nous l'assumons.

5.5.5 Un rôle de conseil, d'expertise

Au fil du temps, nous sommes devenus des experts de l'innovation.

À la demande du gouvernement, nous participons à des expertises internationales pour aider des gouvernements, de façon amicale.

L'Ile-de-France vient d'adopter son Plan régional de prévention et de gestion des déchets. L'Etat a constaté un manque d'harmonisation au niveau de la région, et il a demandé à ses services de la DRIEE⁵, à la Région et au Syctom en tant qu'animateur d'harmoniser tout cela.

Nous allons aider les communes à adopter un code couleurs commun et à optimiser leurs flux, de façon à avoir moins de déchets et à mieux les trier.

5.5.6 Geste de tri : des efforts attendus à Paris

Nous travaillons beaucoup sur les dépollutions pour réduire les taux au maximum.

Même si les Français s'imprègnent petit à petit du geste de tri, c'est plus dur en zone urbaine dense. Tout est question de densité :

. San Francisco a 1 400 habitants/km², Milan 7 000 hab/km², et à Paris, c'est 19 000 hab/km².

5 Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie.

Nous trions moins bien qu'ailleurs. Le tonnage des déchets ne baisse pas dans notre secteur. Il est stabilisé, avec une très légère progression liée à un afflux de la population.

5.5.7 Les collectes sélectives progressent

Nous avons une bonne nouvelle :

- . Sur les premiers mois de l'année 2019, la valorisation des collectes sélectives a progressé de **+ 6%**.

Ces progrès sont liés en grande partie à l'amélioration des consignes de tri. Nous allons beaucoup plus loin dans les centres de tri. Nous récupérons désormais l'ensemble des emballages plastiques, y compris les pots de yaourt.

- . En octobre 2019, la valorisation des collectes sélective a progressé de **+ 10%**.

_ **Geneviève FERONE** : Toute politique du déchet passe par le citoyen. Quels sont les enseignements des neurosciences en matière de communication pour les rendre plus efficaces ? Certaines recherches montrent que les formes de coercition, de culpabilisation, apportent peu de résultat, alors que l'estime de soi, l'accomplissement, l'adhésion, améliorent les résultats.

La production des déchets en dit long sur notre civilisation. Michel Serre, dans « Le Mal propre »⁶, montrait que lorsque je me sens propriétaire de quelque chose, je le dégrade pour marquer mon territoire.

5.6 L'apport des sciences cognitives

Thibaud GRIESSINGER, chercheur consultant en sciences comportementales appliquées à la problématique de la transition écologique

5.6.1 La sensibilité populaire, alliance de l'émotion et de la raison

Je suis chercheur-consultant, docteur en sciences cognitives, et j'ai fondé récemment un groupe de conseil et de recherche indépendant, le ACTE Lab. Les sciences cognitives sont au croisement de tout un champ de disciplines. Elles ne se limitent pas aux neurosciences, mais vont de la psychologie à la philosophie en passant par l'anthropologie. Nous n'avons pas la prétention de répondre à toutes les problématiques que l'on rencontre sur les comportements. La sociologie et les sciences humaines sont également utiles.

Nous essayons de remettre au cœur des stratégies ou des planifications d'actions ce que l'on sait sur l'humain et ce qui va déterminer ses comportements.

Pour cela, on travaille aussi bien avec des organisations publiques que non gouvernementales et privées, sur des stratégies d'accompagnement du changement, où l'on prend en compte la complexité de l'environnement et la diversité des acteurs.

5.6.2 Comprendre les obstacles et les freins au changement

Nous apportons nos connaissances sur les obstacles que rencontrent des citoyens dans leurs changements de comportement, et les organisations dans leur transformation afin d'optimiser les politiques environnementales

Nous cherchons à prendre en compte les mécanismes pour éviter que les actions mises en place ne soient pas adaptées, au risque de provoquer des effets rebonds.

Une action publique qui ne prend pas en compte la connaissance fine des blocages que vont rencontrer les consommateurs risque de ne pas arriver au résultat escompté, voire à des situations d'injustice.

. Exemple avec la consommation de cigarettes. Si les véritables blocages reposent sur des phénomènes d'addiction, d'identité sociale, ou de groupe, et que l'on décide d'augmenter le prix des cigarettes, cette politique non seulement ne sera pas efficace, mais elle va créer des injustices en pénalisant les plus dépendant à la cigarette ou ceux en plus grande fragilité sociale.

5.6.3 Nudge, outils design... des stratégies différentes en fonction des comportements

_ **Geneviève FERONE** : Les déchets sont plus ou moins complexes, du compost aux déchets qui reposent sur des processus de valorisation complexe, faisant appel à des investissements très lourds, avec un passage à l'échelle...

_ **Thibaud GRIESSINGER** : Les obstacles et les leviers diffèrent en fonction des pratiques et des comportements : pollution des mégots, gaspillage alimentaire, geste de tri, achat de produits sans emballage plastique, recyclage des déchets électroniques... Les outils de politiques publiques que nous allons développer seront de nature différente.

6 Le Mal propre – Polluer pour s'approprier ? M. Serre, 2008, ed. Le Pommier.

. Nous travaillons par exemple sur l'**indice de réparabilité**, pour qu'il soit pris en compte dans l'acte d'achat.

. Concernant les mégots de cigarettes, faut-il rendre visibles ou invisibles les poubelles et cendriers dans les lieux publics ? En Angleterre, le **Nudge** crée des **outils design** qui s'inspirent de nos connaissances sur le comportement.

5.6.4 L'environnement de vie contraint les comportements

Le déchet attire le déchet. Dans des environnements plutôt pauvres, avec des populations tournées vers le court-terme, les obstacles seront de nature différente que dans des environnements fastueux. De même, entre des environnements urbains très minéraux et artificialisés et des environnements urbains végétalisés, le rapport à la nature et l'impact sur les dynamiques d'engagement seront différentes.

Nous ne nous contentons pas de développer des outils d'action à partir des obstacles, mais de comprendre la marge de manœuvre dans les changements de comportement, à l'échelle individuelle comme collective

5.6.5 La prise en compte de l'ensemble des parties prenantes

Le citoyen consommateur n'est pas le seul sur lequel on peut agir. Chaque partie prenante de cette énorme machinerie qui va conduire à la production de déchets est soumis à son lot de biais cognitifs, pétris de fausses représentations, conditionnés par des normes sociales, et motivés par des valeurs différentes.

Nous devons aussi prendre en compte la complexité de l'environnement et la diversité des acteurs que l'on rencontre. Les obstacles seront différents pour un citoyen ou une entreprise, par exemple. Développer une approche coordonnée et systémique est crucial.

_ **Geneviève FERONE** : On voit bien que le territoire conditionne la capacité à s'emparer de ces sujets, selon que l'on se situe en milieu rural ou en milieu urbain où c'est très compliqué.

M. Soret, un schéma d'écologie industrielle fait intervenir des associations, des citoyens consommateurs, des entreprises et des élus. Dans l'Yonne, avez-vous l'impression qu'une pédagogie vient faire bouger les comportements ? Quel est le facteur qui déclenche des forces mobilisatrices ?

5.7 Une stratégie partagée

5.7.1 Créer des espaces de partage

_ **Nicolas SORET** : Dès lors qu'ils existent, les gens s'emparent des lieux de discussion, de travail et d'information. Dans l'Yonne, nous avons créé des CLIP (Commission Locale d'Information et de Proposition) pour travailler ardemment sur la question des déchets. Les élus locaux ne peuvent agir seuls, et c'est dans l'air du temps. Les gens attendent de nous qu'on leur propose ces espaces de travail partagés. Tout le monde est concerné.

5.7.2 Mobiliser toutes les parties prenantes vers un objectif commun

_ **Nicolas SORET** : Une idée qui n'est pas partagée n'aura pas de succès. Depuis douze ans, je me passionne pour cette question. Très tôt nous nous sommes ouverts à toutes les parties prenantes : CCI, Chambre de métiers, Chambre de l'agriculture, l'ensemble des associations environnementales et des associations de consommateurs. Nous avons commencé par partager un diagnostic dans l'Yonne, puis nous avons cherché à trouver des solutions pour faire mieux.

Nous avons ainsi réussi à créer un élan commun. Tout le monde a trouvé son compte : baisser la production de déchets, c'est-à-dire travailler à la prévention : comment éviter le déchet, interroger mes pratiques, mon comportement quotidien... Nous avons travaillé avec les écoles, avec des artistes. Nous avons créé une matériauthèque pour réemployer des déchets produits par des entreprises.

Les petits ruisseaux font les grandes rivières. À l'inverse, une grand-messe ira au carton parce qu'elle n'a pas été partagée.

5.7.3 Une nouvelle génération d'élus

_ **Nicolas SORET** : J'ai été élu à 27 ans président de la Communauté de communes du Jovinien. En 2008, personne ne voulait prendre la présidence du syndicat des déchets de l'Yonne. Le « monsieur Poubelle » du Département, ce n'est pas sexy. On l'a laissé au « petit jeune ». Le balancier a bougé depuis. On a compris aujourd'hui que les déchets peuvent être la base d'un mouvement de politique publique territoriale plus profond, axé non plus seulement sur les coûts, mais sur ce que cela peut rapporter, y compris au territoire. Le regard change sur les déchets.

5.7.4 Des positions communes

_ **Jean-Michel BUF** : Cette nouvelle génération d'élus doit porter une voix au-delà de leurs territoires. Je suis vice-président délégué à l'économie circulaire, mais aussi, avec Nicolas Soret, nous travaillons à la commission déchets de l'AMF ; et je suis vice-président d'un syndicat de traitement pour 160 000 habitants. Nous sommes quelques-uns au niveau national à défendre des positions au travers de nos différentes représentations. Commune, intercommunalité, département, ou région, nos positions sont communes.

5.8 L'harmonisation des normes

_ **Geneviève FERONE** : D'un territoire à un autre, les mailles d'investissement ne sont pas toujours cohérentes. Comment parvenir à des situations efficaces et intégrées ?

5.8.1 La redevance incitative réduit les déchets dans les Pays de la Loire

_ **Jean-Michel BUF** : L'harmonisation des normes et de la fiscalité était à l'ordre du jour de la première réunion de la feuille de route Économie circulaire. D'une commune à une autre, tout change. Et donc votre comportement va changer.

En matière d'investissement, je vais prendre l'exemple des Pays de la Loire, la région qui produit le moins d'ordures ménagères résiduelles.

. Sur 68 EPCI/Communauté de communes, 30 produisent moins de 150 kg d'ordures ménagères résiduelles par an et par habitant, dont 8 produisent moins de 100 kg par an et par habitant. **Ces 30 EPCI appliquent tous la redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères.**

C'est aussi la première région de France en termes de redevance incitative :

. Aujourd'hui 41% de la population paie une redevance incitative, contre 7 à 8% au niveau national. Les objectifs nationaux prévoient que le territoire national soit à 37% de redevance incitative en 2031.

5.8.2 Redevance incitative : allons-y !

_ **Gérard QUENOT (UFC Que Choisir)** : La RI est un outil important à généraliser. Il faut arrêter de repousser les réformes. Idem pour les signalétiques Point Vert et Triman. Va t'on encore en parler pdt 20 ans.

Pour l'uniformisation des consignes de tri et des matériels de collecte, pas besoin de changer les bacs mais une solution serait de mettre sur le couvercle un autocollant de couleur avec les consignes.

Beaucoup de choses.....

L'Etat est sans doute trop conciliant avec les collectivités mais surtout avec les metteurs sur le marché. Il fixe les objectifs mais doit imposer une obligation de résultat aux collectivités laxistes. Pour les metteurs sur le marché, il doit interdire les emballages non recyclables (ex PET opaque). Impossible d'arriver à 100% de plastiques recyclés en 2025 si l'on ne tarit pas la source des plastiques perturbateurs de recyclage.

_ **Geneviève FERONE** : La redevance incitative peut-elle poser problème si un outil est surdimensionné ?

_ **Gérard QUENOT** : Il aurait fallu y réfléchir avant..... outil doit fonctionner à son format. Actuellement, certains départements n'ont pas fait grand chose pas même un plan départemental. Il faut que chaque département ait un exutoire pour éviter le nomadisme des déchets qui ne nourrit que les professionnels.

5.8.3 La coopération territoriale

_ **Jean-Michel BUF** : Il faut donner tous les leviers territoriaux. Le rôle de la région est d'accompagner les territoires volontaires, quels que soient leurs projets d'expérimentation.

- Les territoires en avance, il faut les aider à aller plus vite et plus loin.

- Les territoires en retard doivent prendre exemple sur eux. Cela s'appelle la coopération territoriale.

- Nous avons beaucoup de coopérations inter-régionales. Je rencontre beaucoup mes collègues des régions Bretagne et Normandie, en particulier sur les problématiques de capacités d'enfouissement.

- Nous sommes en direct avec les municipalités, à la maille de l'intercommunalité, d'un syndicat de traitement, d'un département. On se doit d'entendre leurs demandes et de les accompagner en fonction de critères divers : le secteur économique, ou le secteur social et solidaire, un acteur majeur du traitement des déchets, qui apporte en plus de l'inclusion sociale.

_ **Gérard QUENOT** : l'argent public, c'est l'argent du public donc des CCC.

La commune était le lieu idéal pour responsabiliser les gens et les élus qui ne peuvent pas s'exonérer de leurs responsabilités. Mais, depuis.....grandes régions.

Nous sommes dans une démocratie de 4^{ème} niveau et non une démocratie participative. Les élus sont les représentants des populations et non pas de leurs différentes structures.

Ce serait une possibilité d'associer les citoyens aux centres de décisions et de concertation.

5.9 Syctom : le grand défi est la réduction des déchets

5.9.1 « Nous voulons précéder le geste de tri. »

_ **Jacques GAUTIER (Syctom)** : Avec 10 équipements à Paris, dont 3 centres Unités de Valorisation Énergétique, le Syctom est volontairement en sous-capacité.

- L'usine d'Issy-les-Moulineaux, qui traitait 700 000 tonnes, nous l'avons reconstruite pour traiter 500 000 tonnes.

- L'usine d'Ivry-sur-Seine, qui traite 720 000 tonnes, nous la reconstruisons actuellement pour une capacité de 350 000 tonnes.

- L'usine Saint-Ouen reste à 700 000 tonnes puisqu'elle est à mi-vie.

Comment allons-nous agir pour avoir 350 000 tonnes de déchets en moins d'ici cinq ans ?

Nous voulons précéder le geste de tri. C'est un défi que nous avons lancé et qui concerne les associations, les élus, les riverains, les établissements publics territoriaux (EPT), les partenaires. Tous ensemble nous devons réduire, sinon nous continuerons à surproduire du déchet.

5.9.2 Valorisation : qui est le chef de file ?

_ **Jacques GAUTIER** : Pour valoriser les déchets, il faut améliorer le tri et mieux s'organiser. Mais nous avons un problème réglementaire : personne n'est responsable de la prévention.

Aujourd'hui nous disons à l'Etat : ou c'est la collectivité en amont (communes, EPCI ou EPT), ou c'est le syndicat de traitement. Mais il faut dire une bonne fois pour toute qui est le chef de file.

Nous finançons, nous accompagnons, nous payons des éco-animateurs, ce qui n'est pas forcément notre responsabilité.

Et nous avons une lecture analogue pour les déchetteries : est-ce de la collecte ou du traitement ?

5.9.3 Déchets fermentescibles : massification dans les zones urbaines denses

_ **Jacques GAUTIER** : En 2025, nous devons régler le problème des déchets fermentescibles, et c'est très bien. En zone urbaine dense, on imagine une collecte en porte-à-porte, avec des déchets qui dégagent des odeurs et qui peuvent difficilement rester dans les locaux poubelles.

Nous demandons à l'Etat de privilégier la massification dans ces zones urbaines denses, c'est-à-dire : les restaurants d'entreprises, les restaurants scolaires, les marchés et les restaurants commerciaux. C'est du déchet alimentaire municipal.

. À San Francisco, 75% des déchets proviennent de ces grands producteurs de déchets alimentaires.

. Faisons de même, et il ne restera peut-être que 10% de déchets fermentescibles à collecter.

Les composteurs individuels ou de quartier nous aident. Mais essayons d'avoir une vision globale et peut-être des solutions de traitement différenciées selon les régions. La problématique de l'Ile-de-France n'est pas la même qu'en Lozère. Les réponses sont forcément différentes.

Nous faisons des propositions au gouvernement pour avancer, et nous essayons d'être ouverts, en partenariat gagnant-gagnant avec l'ensemble des syndicats de la région parisienne.

Si nous sommes parfois en sous-capacité, nous travaillons avec les incinérateurs des 16 syndicats de la grande couronne, et inversement, ils peuvent nous en envoyer. C'est toujours dans l'intérêt général.

5.9.4 Hausse de la TGAP : pour une fiscalité incitative

_ **Jacques GAUTIER** : À un moment donné, c'est toujours le contribuable qui paie. Nous ne voulons pas de taxation comme le fait actuellement l'Etat. L'évolution de la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) est un scandale. Ce n'est pas du tout pour punir les mauvais élèves, c'est pour faire de l'argent pour Bercy.

Notre TGAP va être multipliée par 5, elle va être répercutée sur les syndicats, et donc sur les contribuables qui vont payer 5 fois plus de TGAP en cinq ans.

. Sur la période, cela représente **30 millions d'euros** pour le Syctom.

Je ne crois pas que cette action punitive soit une bonne chose. Il faut travailler sur la performance et l'incitatif, en aucun cas sur le punitif. C'est injuste. C'est toujours le citoyen qui paie.

_ **Geneviève FERONE** : Nous sommes à l'heure d'un appel à la mobilisation générale. Le déchet est l'un des piliers de la politique territoriale, voire nationale, et d'une politique climatique. Où est la cohérence dans ce système ? Dans les temps anciens, on ne jetait rien, on valorisait tout. Après cinquante ans de consommation compulsive, l'être humain peut-il voir le déchet comme une ressource ? Va-t-on revenir à plus de précaution et de tempérance ?

5.10 Les biais cognitifs face au déchet ressource

_ **Thibaud GRIESSINGER** : On a parlé d'injonction paradoxale. Les chercheurs des sciences du comportement ont pour mission de remettre l'individu au centre des réflexions. Qu'il soit citoyen, consommateur, travailleur, etc., celui-ci est traversé par de nombreux rôles dans la société et d'injonctions en matière de transport, de déchet, d'alimentation, etc.

Se recentrer sur l'individu permet de coordonner et de donner de la cohérence à toutes les actions dirigées sur elle ou lui.

5.10.1 Valoriser ou réduire ? L'injonction paradoxale

D'un côté, il y a l'idée que le déchet est une ressource et donc il doit être valorisé ;

De l'autre, on doit réduire impérativement les déchets que l'on génère.

Cela risque de provoquer un effet rebond. Une réflexion doit être engagée pour coordonner ces deux « slogans » et faire en sorte qu'ils fassent un au sein des individus.

5.10.2 Une stratégie à plusieurs niveaux

De nombreuses études montrent que des personnes qui ont tendance à recycler vont par ailleurs consommer plus de déchets plastique. Le recyclage est au milieu de la pyramide zéro déchet.

Il faut donner de la cohérence aux injonctions transmises aux citoyens.

On peut penser les comportements à plusieurs niveaux.

1^{er} niveau : l'extension de la consigne de tri. Bien qu'elle soit compliquée à mettre en place, cette stratégie basique est le niveau le plus cohérent, compréhensible et implémentable par les citoyens. Qu'on facilite sa tâche et qu'on facilite ses changements de comportement.

2nd niveau : sortir des points aveugles mentionnés par M. Maffesoli : rationalisme, individualisme, utilitarisme, progressisme. On doit prendre en compte ce qui compose l'être humain dans ces injonctions paradoxales et l'inclure au maximum dans les réflexions.

On n'est pas toujours conscient des biais cognitifs qui nous habitent. Dans les concertations, les obstacles ne sont pas toujours aussi clairs qu'ils ne paraissent.

. **La concertation** permet :

- d'injecter de la motivation intrinsèque au citoyen, pour qu'il se retrouve agent de son territoire,
- de changer le récit par rapport aux déchets,
- d'avoir ensemble une réflexion sur les obstacles dont on n'a pas conscience.

_ **Jacques Marceau** : La territorialisation des solutions vient percuter l'harmonisation des normes. La dualité est en nous, et il y a nécessité d'une vision globale. Ce passage d'un âge de la coupure, de la verticalité, à une vision holistique, nous renvoie à la complexité. Les élus, les partenaires de la gestion des déchets que sont les industriels, le monde associatif, et l'on a vu l'implication d'UFC Que Choisir, sont aux prises avec ces problèmes et ces questionnements d'une grande complexité.

6. Keynote – Quel rôle des territoires face à l'urgence climatique ?

Thomas LESUEUR, commissaire général au développement durable et délégué interministériel au développement durable

Chacun en a conscience aujourd'hui. Nous sommes face à une crise systémique majeure, la crise climatique et la disparition progressive de la biodiversité et de la richesse naturelle qui nous environne et dont nous avons un besoin vital. Cette crise doit être pensée et traitée de façon globale. Ces enjeux holistiques, d'une grande complexité, nous conduisent à agir. Mais comment ?

6.1 Du global au local

Avec l'émergence de la « rationalité sensible », nous sommes au point de bascule entre deux époques. La crise climatique nous conduit à faire le lien direct entre le local et le mondial, l'individu et

le collectif. C'est nouveau dans l'histoire humaine : mon comportement a un effet direct sur cet enjeu climatique et de biodiversité, mais cette action individuelle ne servira à quelque chose que si tout le monde bouge.

. Les émissions de gaz à effet de serre en France représentent 1% des émissions mondiales. Si on les diminue de 50%, les émissions mondiales auront baissé de 0,5% (sans prendre en compte qu'elles sont en croissance).

Il faut créer ce lien entre le micro et le macro, le penser dans sa complexité, dans une approche systémique.

6.2 Déségmenter nos politiques publiques et nos approches

Le déchet est la résultante d'un mode de production, d'un mode de consommation et d'une perception des biens, et ce, dès la conception.

On a beaucoup progressé : écoconception des produits, leur caractère recyclable, la manière dont ils sont produits, vendus, utilisés, plus ou moins longtemps, avec plus ou moins d'intensité et de réparabilité. Ces paramètres sont déterminants sur le volume de déchets.

Les émissions de gaz à effet de serre résultent aussi de toute la masse d'énergie et de matière première qui a été intégrée dans l'objet lors de sa conception. Jusqu'à présent, cette continuité absolue nous échappait. Aujourd'hui nous devons la prendre en compte. L'empreinte carbone. Ou l'empreinte matière.

6.3 La planification nationale

L'Etat tente de jouer son rôle, à travers ses moyens d'incitation, de contrainte, d'éclairage des enjeux et des stratégies, qui se traduisent par des démarches planifiées :

- Programmations pluriannuelles de l'énergie (PPE) ;
- Stratégie nationale bas-carbone (SNBC), qui vise la neutralité carbone en 2050 ;
- Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) ;
- Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) : la question, c'est son intensité. Il faut s'adapter et anticiper les conséquences du changement climatique.

L'échelon européen a lui aussi des planifications.

Cette vision globale tente de surmonter la complexité de la crise systémique. L'enjeu aujourd'hui est de la traduire par des actions locales. Rien ne se fera si l'on n'agit pas sur la déclinaison et la mise en œuvre de ces plans au niveau local, sur les territoires, avec les acteurs.

L'échelon local est la clé.

6.4 L'articulation avec l'action locale : une approche partenariale

Les collectivités locales sont au cœur de l'action, avec l'appui de l'Etat.

C'est ce qui se met en place, sans doute avec trop peu d'efficacité et de moyens juridiques ou financiers. Je vous renvoie aux récents débats avec l'Association des maires de France (AMF).

L'Etat cherche à faire évoluer son approche vers plus de contractualisation, de respect de l'autonomie des collectivités locales, tout en donnant ce sens collectif, ce sens global, cette planification d'ensemble. Les collectivités locales doivent pouvoir s'inscrire dans cette logique globale.

D'un côté, il y a la vision étatique voire européenne au niveau mondial ; de l'autre la vision locale, la responsabilité des élus et de tous les acteurs locaux (entreprises, citoyens consommateurs, acteurs associatifs).

Il faut créer un lien entre ces stratégies, ces actions locales et la planification nationale.

On n'y est pas encore. Les actions sont trop en silos (verticaux), beaucoup trop plaquées en étages (horizontaux). Cette belle grille de mots croisés ne percole pas bien. L'Etat agit pour être davantage en appui et en accompagnement des territoires.

Deux exemples :

6.4.1 Les contrats de transition écologique : depuis deux ans, le ministère de la Transition écologique et solidaire vient jouer le rôle de facilitateur dans les territoires, auprès de différents acteurs de tous niveaux, afin de contribuer à l'organisation de tours de table des projets locaux et d'apporter des financements. Il ne s'agit pas d'apporter des financements spécifiques. Même s'ils sont très complexes pour les porteurs de projets, les mécanismes de financement existent déjà, et il y en a beaucoup. L'Etat doit les mettre à disposition et les canaliser vers ces projets locaux.

6.4.2 La création de l'Agence nationale de la cohésion au 1^{er} janvier 2020 vise justement à aider les territoires à porter leurs projets.

Dans ce cadre, la politique des déchets est importante et structurante, fortement portée à l'échelon local. Mais cette politique peut s'inscrire dans un cadre plus global que les planifications ou les plans stratégiques portés par l'Etat ou par l'échelon européen.

6.5 La politique des déchets au regard des Objectifs de Développement Durable

Comme toute politique locale, cette politique des déchets peut s'inscrire dans le cadre des 17 Objectifs de Développement durable de l'Agenda 2030 (ODD)⁷.

Le Secrétaire général de l'ONU porte très fortement cette ambition au niveau mondial pour atteindre en 2030 un nouvel état de la civilisation. Notre processus est semblable à une spirale en progression. Les ODD peuvent nous aider à participer à cette spirale.

Les ODD sont une matrice, une grille de lecture universelle et globale pour penser la complexité de la crise systémique. Ils nous permettent de faire le lien avec les sujets. On l'a fait récemment avec la politique de l'alimentation des villes à Montpellier⁸ : si l'objectif est de nourrir tout le monde, regardons comment faire à l'aune des ODD.

Appliquons cette grille au traitement des déchets, voyons comment la chaîne de production du service des déchets peut prendre en compte les 17 ODD.

Cette approche n'est pas toujours évidente. Par exemple, l'un des 17 ODD est la paix universelle. Il faut réfléchir à des liens indirects dans la manière de gérer un service de traitement des déchets. Les effets de bord, les effets de système. On doit se demander si on contribue à dégrader d'autres objectifs. D'un côté, il y a la responsabilité immédiate, de l'autre tous les effets induits.

Les fournisseurs, les producteurs, ont-ils des effets sur les écosystèmes, ou sur les déséquilibres internationaux ? Vais-je utiliser des terres rares ? Est-ce que je contribue à la déforestation importée ? Etc. Tout est lié.

Et chaque politique, chaque action, peut bouger les curseurs.

Les ODD sont une grammaire universelle qui peut être un langage commun pour repenser notre système chacun à notre niveau.

_ **Jacques Marceau** : La complexité globale a des effets systémiques. La territorialisation de la stratégie bas-carbone est le sujet de cette deuxième table ronde. La gestion des déchets est responsable de 3% des émissions de gaz à effet de serre. On peut sûrement faire mieux, mais il ne faudra pas oublier un point : la génération d'émissions évitées, dans la mesure où une gestion efficace des déchets permet d'éviter des émissions au niveau d'une collectivité.

7. Table ronde 2 – Inscrire la gestion des déchets dans une stratégie bas carbone territoriale ?

7.1 Introduction et modération

Nathalie BOYER, déléguée générale d'OREE

3% des émissions de gaz à effet de serre sont dus au traitement et au transport des déchets.

À quelques jours de la COP25 à Madrid, le rapport de l'ONU *Emissions Gap Report*⁹ montre le delta entre les objectifs de la COP21 et les résultats obtenus jusqu'à présent.

Avec notre panel, nous allons évoquer les solutions pour réduire les gaz à effet de serre, les actions mises en place, y compris celles des déchets qui deviennent de nouvelles ressources.

L'économie circulaire donne des pistes de solutions :

- **Réduction à la source**, avec l'écoconception et l'économie de la fonctionnalité.
- **Allongement de la durée d'usage** : le projet de loi anti-gaspillage et la feuille de route Économie circulaire portent de nombreux éléments autour de la réparation, la réparabilité, le réemploi et la réutilisation.
- **Tri et valorisation des déchets**, notamment des déchets matières.
- **Valorisation énergétique**, production de gaz, biogaz, en remplacement des énergies fossiles.
- **Production de compost** à partir des biodéchets, afin d'éviter des engrais fortement émetteurs de gaz à effet de serre.

⁷ <https://www.agenda-2030.fr/odd/17-objectifs-de-developpement-durable-10>

⁸ 5e édition du Pacte de Milan à Montpellier, 7-9 octobre 2019.

⁹ Emissions Gap Report 2019 Global progress report on climate action.

7.2 Les solutions pour réduire les gaz à effet de serre

_ **Nathalie BOYER** : M. Trouvé, GRTgaz est un opérateur d'énergie engagé dans le développement de différentes filières de gazéification, dont une nouvelle, la pyrogazéification. Quelle est la stratégie attendue dans le cadre de la stratégie bas carbone ?

7.2.1 Filière gazière

Thierry TROUVÉ, directeur général, GRTgaz

GRTgaz est le principal gestionnaire de réseau de transport de gaz en France, qui amène le gaz des frontières du pays à proximité des lieux de consommation. Nous contribuons à la sécurité de l'approvisionnement en assurant l'équilibre offre-demande instantanée. À l'instar de RTE pour l'électricité, nous ne vendons ni n'achetons du gaz mais acheminons cette énergie qui ne nous appartient pas.

Aujourd'hui la filière gazière dans son ensemble offre à la filière déchets 3 types de solutions intéressantes.

7.2.1.1 La méthanisation des déchets : une filière en développement

Une centaine d'installations sont déjà en injection en France, dont une dizaine raccordées au réseau de GRTgaz, à partir de différents types de déchets : ménagers, station d'épuration, et agricoles...

Même si elle a des contraintes et ne traite pas tous les intrants possibles, la méthanisation se développe et a un intérêt.

7.2.1.2 La pyrogazéification : des intérêts multiples

Cette nouvelle technologie a plus de cent ans. Le gaz n'a pas toujours été naturel : à la fin du 19^{ème} siècle jusqu'au début du 20^{ème}, le gaz de ville était fabriqué dans des usines à gaz présentes dans chaque ville, en chauffant du charbon ou du pétrole. Il s'agit de réutiliser aujourd'hui cette technologie avec de nouveaux intrants qui sont des déchets : pneumatiques usagés, plastiques, combustible solides de récupération (CSR), déchets de bois B par exemple... Le gaz est produit en les chauffant. Les intérêts sont multiples :

- **valorisation de gisements**, qui aujourd'hui ne sont pas forcément bien valorisés. Beaucoup de bois sont enfouis par exemple.
- **réduction d'émissions polluantes**. Par rapport à l'incinération, les volumes de fumées sont 2 à 4 fois moins importants.
- **substitution de gaz fossile** importé par ce gaz produit localement **avec un très bon rendement**.

C'est une technologie actuellement utilisée en Suède, aux Pays-Bas ou au Royaume-Uni. Un démonstrateur industriel fonctionne depuis quelque temps près de Lyon.

Un réseau de PME et de start-up françaises développent cette technologie, ce qui est très encourageant même si on peut regretter que ces entreprises visent plutôt pour l'instant des marchés à l'export parce que le **cadre réglementaire** n'est pas encore complètement posé en France aujourd'hui. De grands acteurs se sont saisis du sujet pour le faire avancer. La loi Energie Climat^[1] a introduit récemment un système d'appels à projets qui va permettre de développer cette filière.

GRTgaz participe à l'animation du **Club Pyrogazéification** réunissant l'ensemble des acteurs qui développent cette technologie. Nous avons des partenariats notamment avec le Sycotom et d'autres acteurs des déchets, mais aussi avec certaines PME, pour tester, mettre au point cette technologie et la rendre disponible.

7.2.1.3 La gazéification hydrothermale : une technologie prometteuse

Filière en émergence, plus innovante, mais à ce stade moins mature, la gazéification hydrothermale est destinée à des déchets liquides. Une étude Enea Consulting publiée il y a quelques semaines montre qu'en mettant les déchets en solution et en les portant à haute pression et haute température, on peut en séparer les différentes molécules et produire un gaz injectable dans les réseaux.

C'est un potentiel extrêmement important : **d'après l'étude, à l'horizon 2050, un tiers de la consommation française de gaz** pourrait être adressée par cette technologie.

7.2.2 Écoconception : la dimension partenariale

Anne LE GUENNEC, directrice générale, Veolia Recyclage et Valorisation des Déchets

7.2.2.1 Une stratégie bas carbone holistique

Chez Veolia, le calcul de l'empreinte carbone tient compte de tous les paramètres : déchets, biodiversité, eau.

Dans cette approche holistique de la gestion des déchets, il faut bien prendre en compte toutes les briques :

- **Transformation des déchets en énergie** : l'approvisionnement en chauffage d'une installation urbaine.
- **Production de Combustibles Solides de Récupération (CSR)**, qui permet d'éliminer de la logistique et de la préparation de matière fossile pour l'alimentation des villes en énergie.
- **Recyclage : la valorisation matière** reste notre vraie priorité. 681 millions de tonnes CO2 seront potentiellement évitées en 2050 grâce à la valorisation matière.

7.2.2.2 L'écoconception

Pour réussir une stratégie bas carbone, il faut donner du sens à la démarche et inclure l'ensemble des parties prenantes, y compris les citoyens.

. On estime que 52% des émissions carbone proviennent des produits que les gens consomment tous les jours. Ces produits sont liés à la fabrication, à la logistique et à l'élimination des déchets.

Veolia s'intéresse à l'écoconception. Cela consiste à trouver des solutions viables aux plans logistique, technique et économique pour permettre une recyclabilité immédiate des produits que nous consommons.

Grâce à une bonne information, le citoyen pourra choisir.

7.2.2.3 Inclure toutes les parties prenantes

Dans le passé, certains tests n'ont pas été couronnés de succès. On a imaginé des produits qui devaient être recyclables de par leurs caractéristiques intrinsèques, mais ils n'entraient dans aucune filière existante, ou en tous cas, ils nécessitaient des circuits logistiques si complexes que l'on perdait la dimension écologique de la conception.

Veolia l'a constaté dans ses expériences récentes : pour s'intégrer dans des chaînes tout de suite viables, tous les acteurs doivent être autour de la table : industriels, opérateurs de déchets, collectivités, consommateurs.

. **Le partenariat de longue date Veolia / SEB**, producteur de produits électroménagers, nous a permis de concevoir des produits à partir de matière première recyclée.

. **Le partenariat Veolia / Reckitt Benckiser** permet d'intégrer 30% de matière première recyclée dans ses emballages de produits ménagers, en particulier les pastilles pour lave-vaisselle.

_ **Nathalie BOYER** : Suez a développé des solutions qui contribuent à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à économiser les ressources. Le numérique peut aider.

7.2.3 Pour une filière Combustibles Solides de Récupération (CSR)

Philippe MAILLARD, directeur général adjoint France, Suez

7.2.3.1 L'équation économique

Les déchets apparaissent aujourd'hui comme des ressources à recycler ou à réutiliser. On est tous d'accord pour dire que l'écoconception permet de générer moins de déchets. Mais une fois que l'on a les déchets, il faut trouver des solutions adaptées à la demande des collectivités et des entreprises : à savoir un bon rapport qualité/prix.

Il existe aujourd'hui beaucoup de solutions techniques dont la viabilité économique n'est pas encore installée. L'équation économique globale, toutes parties prenantes confondues, n'est pas remplie.

7.2.3.2 Écologie industrielle et territoriale : la valorisation énergétique

Des efforts considérables et des progrès importants sont faits en matière de valorisation énergétique.

. En modernisant des installations de valorisation énergétique, incinérateurs ou autres, on peut générer 10 à 40% d'énergie en plus, vapeur, électricité ou chaleur pour alimenter des réseaux de chauffage urbain ou des industriels.

Le Sycotom le pratique. C'est également vrai pour des incinérateurs de province. Ils alimentent par exemple des serres agricoles de production de tomates.

Il reste des progrès considérables à faire pour développer nos capacités de valorisation énergétique à partir des déchets.

7.2.3.3 Créer une filière CSR

D'ici 2025, l'objectif est de réduire de 50% les déchets enfouis,

. soit **8 millions de tonnes qui doivent quitter les décharges.**

Les stratégies de Responsabilité élargie du producteur (REP), d'écoconception, le travail sur les mégots, les lacets, les vélos, les jouets, etc qui sont nécessaires, n'y suffiront pas.

Pour atteindre cet objectif, on peut faire un pas de géant avec la filière Combustibles Solides de Récupération (CSR).

Les industriels utilisent encore beaucoup de chaudières au charbon ou au gaz, émettrices de CO2. La filière CSR va les remplacer par de l'énergie verte en utilisant le pouvoir calorifique des déchets.

Suez et toute la profession appellent de leurs vœux une filière CSR. Cette filière est en train de converger.

7.2.3.4 L'apport du numérique

Le numérique peut aider à réduire l'impact carbone, mais ce n'est pas une fin en soi. C'est un moyen au service de solutions, d'efficacité demandée par des clients ou des industriels.

3 exemples.

- . **Des capteurs sur les bornes d'apport volontaire** permettent d'optimiser les collectes de déchets. La borne prévient qu'elle est pleine. Ce sont parfois des kilomètres évités.

- . **Des capteurs dans les usines** : le développement de capteurs de gestion des données en temps réel permet d'optimiser le fonctionnement des usines de recyclage, de valorisation énergétique, ou d'autres types d'installation. D'un côté, nos clients (collectivités et entreprises) demandent des solutions pour réduire leur impact carbone. De notre côté, nous avons nos propres générations de déchets, et l'on doit être exemplaire vis-à-vis des objectifs de réduction. Le digital permet cela.

- . **La tarification incitative** : les solutions numériques sont connues. Elles facilitent sa mise en place.

7.2.3.5 La tarification incitative

La tarification incitative reste un moyen pour sensibiliser le citoyen à l'aider à mieux trier et à mieux gérer ses déchets.

Il y a des difficultés dans l'habitat vertical. Des exemples intéressants de tarification incitative sont développés dans l'Est de la France, mais aussi dans le sud de la France.

C'est un choix des élus. Il implique un bouleversement complet des méthodes de collecte et de gestion des déchets. À l'issue des élections municipale 2020, les nouveaux élus prendront peut-être cette question à bras-le-corps.

7.2.4 Un plan de transformation du transport et de la logistique

Tess POZZI, chargée de mission économie circulaire, Derichebourg Environnement

Le Groupe Derichebourg Environnement a deux métiers :

- . Le recyclage des déchets métalliques, son cœur de métier historique, avec la collecte des bennes ferrailles présentes dans les déchetteries publiques.
- . La collecte d'ordures ménagères et de déchets issus de la collecte sélective auprès des collectivités.

Notre métier est de produire des matières premières de recyclage. Mais pour recycler, nous avons besoin d'aller chercher les déchets et l'on a également besoin d'acheminer nos matières premières issues du recyclage vers les industriels consommateurs. Les opérations de collecte et de logistique sont incontournables sur toute la chaîne de valeur du recyclage.

7.2.4.1 Les leviers d'action organisationnels pour réduire les émissions liées aux transports

Je vais insister sur le transport, un poste très important d'émissions de gaz à effet de serre dans nos métiers, parce que l'on arrive à agir assez facilement avec des outils existants.

- . Le transport routier représente à lui seul +30% des émissions de gaz à effet de serre au sein du Groupe.

Nous parcourons beaucoup de kilomètres sur la route. On essaie de choisir d'autres modes de transport, mais le mode de transport ferroviaire n'est pas toujours suffisamment développé pour les besoins des industriels.

Nous avons mis en place différents leviers d'actions organisationnels pour réduire ces émissions liées aux transports.

- 1^{er} levier d'action : **notre implantation sur le territoire**. Tous les industriels du déchet ont une logique de proximité. L'objectif est d'aller chercher le déchet au plus proche de la source de production. Le maillage territorial dense des sites de collecte et de massification des déchets est au plus proche des détenteurs.

- 2nd levier d'action : **équiper nos sites de production d'outils pour préparer les matières premières de recyclage.** Nous disposons d'un réseau complet sur l'ensemble du territoire.
- 3^{ème} levier d'action : **la vente et la commercialisation de nos matières premières de recyclage.** Nous alimentons en priorité les aciéries et les affinerie françaises. Mais compte tenu des difficultés de l'industrie française, nous devons aller vers des clients européens, ce qui nécessite du transport.

7.2.4.2 Les leviers technologiques

Nous avons lancé un plan de transformation transport en 2018.

- 1^{ère} solution : **Redimensionner la flotte de poids lourds par rapport à l'activité réelle.** Sur une flotte de 700 véhicules, nous avons ainsi éliminé 200 véhicules anciens qui ne sont plus utilisés au quotidien. Cette opération s'est achevée en septembre 2019.
- 2. **Renouveler la flotte de poids lourds avec des moteurs moins polluants et plus performants.** L'objectif d'ici 2020 est d'en renouveler 150 sur notre flotte de 500 véhicules en France.
- 3. **Formation à l'éconduite pour tous nos chauffeurs.** La manière de conduire agit sur les consommations de carburant.
- 4. **AlertGasoil équipe tous nos camions de capteurs embarqués, pour suivre en temps réel la consommation de carburant.** Lorsque l'on constate des aberrations, des actions sont mises en place. Cette action a été mise en place en juin 2019 et l'on constate déjà des baisses d'émissions significatives sur notre métier historique de recyclage des déchets métalliques.
- 5. **Installer la technologie hybride électrique Active-Stop-Start** sur un certain nombre de camions. Cette action menée avec notre partenaire québécois Effenco est particulièrement adaptée au circuit court de la collecte des déchets ménagers : près de 50% du temps d'utilisation du véhicule est à l'arrêt. Le moteur est coupé dès l'arrêt du véhicule, mais l'énergie cinétique continue d'alimenter les outils qui permettent de soulever les bacs et de compresser les déchets dans la benne. Cette technologie réduit 20 à 30% des émissions de gaz à effet de serre.

7.2.5 Autres solutions liées aux transport

7.2.5.1 Carburant BioGNV

Thierry TROUVÉ suggère d'utiliser ce gaz produit à partir de biomasse renouvelable pour les bennes à ordures, une excellente façon de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

7.2.5.2 Transport fluvial

Philippe MAILLARD : Nous essayons tous de développer des modes alternatifs de transport. Il a été dit que l'on ne peut pas compter sur le transport ferroviaire. Ils n'ont pas de créneau disponible pour transporter des déchets, ou alors c'est le dimanche matin à 1h34 pour un train et deux wagons.

En revanche, des initiatives importantes se développent dans le fluvial, dès lors que c'est pertinent, sur les produits recyclables, sur les pondéreux de très longue date.

7.2.5.3 Performance : mieux dimensionner les passages de collecte

Anne LE GUENNEC : On est trop axé sur des économies de moyens, pas assez sur des économies liées à la performance. Nous voyons trop de passages par jour pour la collecte des déchets. Il faut mieux dimensionner les passages quand les poubelles sont pleines. Le numérique peut aider.

7.2.6 Innovation : capter et valoriser le CO2 des fumées d'incinération

Pierre HIRTZBERGER, directeur général des services techniques, Syctom

La gestion des déchets représente 3% des émissions de gaz à effet de serre, dont la part essentielle revient au traitement, la part de la collecte étant minime. Pour un habitant, cela équivaut à environ mille kilomètres qu'il va faire en voiture. C'est peu, mais ce n'est pas pour autant qu'il ne faut pas s'en préoccuper.

Les médias ont l'habitude d'illustrer le changement climatique par l'usine Syctom d'Ivry-sur-Seine. Ce sujet visiblement préoccupe. Le Syctom possède des incinérateurs et est accusé de beaucoup trop incinérer. Dans le cadre de sa stratégie bas carbone, le Syctom a donc initié un programme international R&D visant à diminuer les émissions directes en allant capter le CO2 dans les fumées d'incinération.

7.2.6.1 Un consortium de recherche international

De grands projets internationaux, notamment en Norvège, investissent dans la captation de CO₂ et le stockage souterrain de CO₂.

Notre projet de recherche associe les grandes universités mondiales qui travaillent sur le sujet : Ecole Polytechnique Montréal, Ecole des Mines ParisTech, Institut Royal des Technologies de Stockholm (KTH), Université d'Almería (Espagne), capitale mondiale de la microalgue.

7.2.6.2 Capter le CO₂ dans les fumées d'incinération pour faire croître des microalgues et fabriquer des bioplastiques

Nous avons examiné beaucoup de pistes. Comme de réutiliser ce CO₂ dans des boissons gazéifiées par exemple, ce qui peut paraître difficile pour des raisons de sécurité sanitaire. D'autre part, ce projet n'avait de sens que si l'on parvenait à stocker le CO₂ capté sur une période relativement longue.

Finalement nous sommes parvenus à l'idée de fabriquer un bioplastique à partir de microalgues, sachant que ce bioplastique doit avoir une durée de vie suffisamment longue.

La microalgue est un être vivant formidable : elle produit tout ce que l'on veut. De nombreuses études dans le monde réfléchissent à la transformation de microalgues en de nombreuses matières utiles.

Pour des raisons de sécurité environnementale, il n'y a aucune manipulation génétique. Nous travaillons sur deux microalgues présentes dans la Seine afin d'éviter tout risque d'accident du type *Caulerpa taxifolia*¹⁰.

Au plan scientifique, la grande nouveauté de ce projet réside dans le couplage de plusieurs modèles technologiques complexes : un modèle d'écoulement de gaz dans un même milieu liquide et solide, un modèle de croissance biologique, un modèle de captation du CO₂, tout cela dans le même modèle mathématique pour dimensionner au mieux notre réacteur. Plus le réacteur sera petit, plus on pourra capter de CO₂, et donc plus on sera efficace.

Évidemment, le process de transformation émet moins de CO₂ qu'il n'en utilise. C'est le travail principal de l'Institut Royal des Technologies de Stockholm : s'assurer de la pertinence de ces travaux en termes de bilan énergétique.

7.2.6.3 Un pilote en 2020 dans l'usine de Saint-Ouen

Une entreprise internationale du jouet s'est intéressée à nos travaux. Et aujourd'hui, nous sommes presque arrivés au terme de ces travaux de recherche.

Un pilote de captation de CO₂ est en cours de fiabilisation à Almería en Espagne. L'an prochain, un pilote sera installé dans notre usine de Saint-Ouen.

7.3 L'évaluation des émissions évitées et la valorisation

_ Nathalie BOYER : Une stratégie bas carbone doit se fonder sur une évaluation objective. Comment mesurer les émissions évitées, les suivre et les valoriser ?

Le Sycotom a développé une méthode de suivi de ses émissions. Quel est l'impact de ce suivi sur les politiques publiques en matière de traitement des déchets ?

7.3.1 La stratégie de gestion des déchets du Sycotom

Pierre HIRTZBERGER, directeur général des services techniques, Sycotom

7.3.1.1 Collectes sélectives : un levier climato-compatible avec les émissions évitées

Dans le cadre de la COP21, le Sycotom a travaillé sur une méthode de suivi des émissions de gaz à effet de serre. Nous sommes partis du Bilan Carbone de l'ADEME, une méthode classique que nous avons beaucoup affinée pour l'adapter à nos problématiques. Par exemple nous intégrons dans le détail les trajets précis de l'ensemble des produits à recycler. Ce travail demande beaucoup de temps.

Ensuite, nous avons voulu vérifier que la stratégie de gestion des déchets du Sycotom était climato-compatible.

Au final, nous avons mis au grand jour un levier très fort sur le recyclage (poubelle jaune) : plus on trie ces types de déchets, plus on va diminuer les émissions directes issues de l'incinération, et plus on va augmenter les émissions évitées, d'un facteur 10 par rapport aux déchets alimentaires.

. En moyenne, sur les papiers-cartons-métaux-plastiques de la poubelle jaune, on va récupérer 10 fois plus d'émissions évitées avec 1 tonne que l'on détourne de l'incinération qu'avec 1 tonne de déchets alimentaires que l'on détourne de l'incinération.

C'est un ordre de grandeur. Il ne s'agit pas de dire qu'il ne faut pas faire la collecte séparée des déchets alimentaires, cela renforce simplement la pertinence du tri et du recyclage des emballages.

¹⁰ Algue invasive en Méditerranée surnommée « l'algue tueuse ».

7.3.1.2 Neutralité carbone à l'horizon 2031

Du coup, la stratégie de gestion des déchets du Sycotom arrive quasiment à une neutralité carbone à l'horizon 2031. C'est ce que l'on indique dans nos contributions au plan régional en Ile-de-France, dont le Sycotom pèse pour moitié en terme de population concernée :

- **Augmentation des collectes sélectives**, surtout les emballages ménagers.
- **Diminution des quantités incinérées.**
- **Augmentation du transport fluvial.** On en fait déjà beaucoup : plus de 700 000 tonnes de produits transitent par voie d'eau tous les ans (mâchefers et produits à recycler, papiers, plastiques et autres). Les bateaux ont des moteurs tellement moyenâgeux que finalement, on ne voit pas encore significativement la différence sur les émissions de CO₂. Cela va progresser avec le gaz, le biogaz, etc.

On peut mesurer l'impact de chaque décision en matière de politique de gestion des déchets sur le bilan carbone.

Quand on demande aux Français ce qu'ils sont prêts à faire pour le climat, ils ont tendance à répondre : trier plus, consommer moins. Il ne faut surtout pas casser cette dynamique.

Il y a une cohérence entre une bonne stratégie de gestion des déchets et une stratégie Climat.

7.3.2 Pyrogazéification : l'analyse du cycle de vie des déchets

Thierry TROUVÉ, directeur général, GRTgaz

La filière pyrogazéification est en train de préparer des analyses de cycle de vie.

De manière qualitative :

- Une partie significative des intrants qui vont venir dans la pyrogazéification sont d'origine biogénique. Pour ceux-là, le raisonnement est assez simple : cycle court du carbone, et donc on peut qualifier cette énergie de renouvelable.
- Pour les autres intrants, c'est plus compliqué. On va observer ce que l'on fait avec ces déchets si l'on ne fait pas de pyrogazéification :
 - . Soit on les enfouit : on doit alors mesurer les émissions de gaz à effet de serre que cela produit, et aussi regarder ce que l'on produit à la place. Au lieu de produire du gaz par pyrogazéification, on va chercher du gaz naturel fossile en Russie ou ailleurs pour venir l'utiliser, et donc on va émettre du CO₂.
 - . Soit on les incinère. Quand ces déchets font l'objet d'une valorisation énergétique, la comparaison doit être approfondie avec la pyrogazéification.

L'intérêt de la solution gazière, notamment la pyrogazéification, c'est sa stockabilité. La valorisation énergétique dégage beaucoup de chaleur, ce qui nécessite un débouché chaleur toute l'année. Cela dépend du contexte. L'avantage des solutions gazières est de pouvoir injecter ce gaz toute l'année sur les réseaux de gaz, distribution ou transport.

Ce gaz peut être consommé localement, y compris dans des camions, dans des bennes à ordures, dans une forme d'économie circulaire dans les territoires.

En cas d'excès de production locale, ce gaz peut être envoyé ailleurs.

Enfin, il peut être envoyé vers le stockage souterrain. La France est capable de stocker un tiers de la consommation annuelle de gaz dans des stockages souterrains. On est sûr d'avoir la meilleure valorisation énergétique, puisqu'on peut la produire toute l'année et l'utiliser au bon moment.

7.3.3 GreenPath, l'outil d'empreinte environnementale de Veolia

Anne LE GUENNEC, directrice générale, Veolia Recyclage et Valorisation des Déchets

Veolia a développé la plateforme web *GreenPath*, un outil unique pour calculer l'empreinte carbone des activités et des installations du Groupe Veolia.

Cette mesure va au-delà des émissions de gaz à effet de serre : l'ambition est de prendre en compte la totalité des impacts sociaux et environnementaux de nos activités.

Nous avons beaucoup travaillé pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre, y compris sur les installations de stockage, à travers la récupération de biogaz, la réutilisation pour la production d'énergie, de vapeur, de chaleur, d'alimentation de serre, etc.

Cet outil est ouvert à nos clients. Il leur permet de bien définir, sur un périmètre d'activité donné, leur empreinte carbone dans l'absolu.

Ce genre de démarche exige d'être très exhaustif et homogène dans la façon dont on mesure les choses.

On s'est aperçu, notamment à travers les fédérations nationales des activités du déchet, qu'il pouvait y avoir des disparités parfois dans les modes de calcul et de mesure.

Avec d'autres acteurs de la profession, nous avons engagé des travaux d'homogénéisation.

7.3.4 Suez : un devoir de transparence

Philippe MAILLARD, directeur général adjoint France, Suez

Depuis de nombreuses années, le groupe Suez a une feuille de route de développement durable. Les engagements sont pris. Ils font partie des rapports annuels. Ils sont soumis à audits. Ils sont regardés par les parties prenantes, l'ensemble des partenaires financiers et non financiers du Groupe.

Les objectifs de développement durable deviennent un objectif de transparence pour déclarer l'impact de nos activités.

7.3.4.1 10 millions de tonnes de CO2 évitées en 2018

Les activités de recyclage et de valorisation énergétique permettent d'éviter des tonnes de CO2, dès lors que l'on considère que 50% des déchets qui partent dans les incinérateurs sont de l'énergie renouvelable. Ce calcul bottom-up est admis par l'ensemble des parties prenantes et tient compte des règles ADEME ou d'autres institutions.

. En 2018, le Groupe a évité 10 millions de tonnes de CO2 à travers toutes ses activités, dont 4 millions de tonnes en France.

Il faut aller plus loin, travailler sur la collecte, les modes de carburation.

7.3.4.2 L'impact de nos activités : une demande forte de nos clients

De plus en plus de clients, publics ou privés, nous demandent d'évaluer l'impact de nos solutions dans les appels d'offres.

. L'usine Renault de Tanger (Maroc) a ainsi demandé une solution de gestion de ses déchets zéro impact CO2. Nous y avons répondu en proposant une unité biomasse et la gestion de ses déchets.

Cela commence à devenir un cercle vertueux où l'ensemble des parties prenantes s'inscrit dans cette logique.

Aujourd'hui il y a un vrai calcul et des engagements pris année après année.

7.3.4.3 Pour un vrai prix du carbone

Il manque un élément : un vrai prix du carbone. Beaucoup l'appellent de leurs vœux. Il permettra d'objectiver et de donner une vision peut-être un peu différente sur le véritable impact des activités de recyclage par exemple sur nos métiers.

7.3.5 Derichebourg : l'impact du recyclage sur les émissions évitées

Tess POZZI, chargée de mission économie circulaire, Derichebourg Environnement

7.3.5.1 Les émissions évitées liées à notre cœur de métier

Concernant les **émissions liées au transport**, le dispositif *AlertGasoil* mis en place récemment a permis de :

. **réduire de 6% notre consommation de carburant et de 2% nos émissions de gaz à effet de serre**, entre décembre 2018 et septembre 2019.

L'activité de recyclage permet en soi d'éviter les émissions. En effet, les matières premières que l'on remet sur le marché vont être utilisées en remplacement de matières premières vierges, celles-ci générant des impacts beaucoup plus importants.

Pour évaluer ces émissions évitées, on s'appuie sur une méthodologie d'analyse du cycle de vie développée par FEDEREC11 en lien avec l'ADEME.

Par rapport au **tonnage de matières premières de recyclage** que l'on remet sur le marché, cette méthodologie permet d'estimer :

. **6,2 millions de tonnes d'émissions évitées pour nos activités.**

7.3.5.2 Les émissions évitées via nos modèles opérationnels

Les métaux ont un rôle important.

- Pour **1 tonne d'acier produite** à partir de ferraille de recyclage, on **évite 58% d'émissions** par rapport à la production d'acier à partir de minerai de fer.

- Pour **1 tonne d'aluminium produite** à partir d'aluminium de seconde fusion, issu des procédés de recyclage, on **évite 93% d'émissions** de gaz à effet de serre.

_ **Jacques MARCEAU** : À propos des EPCI et de leurs domaines d'activité, on parle de compétences « eau », « gaz », « télécom », etc. Mais en écoutant Pierre Hirtzberger, on s'aperçoit que la compétence va bien au-delà de cette définition, puisqu'il s'agit d'une véritable expertise.

Je constate qu'autour de cette expertise, de cette compétence des collectivités territoriales, prospère un écosystème industriel, dont notre panel est très représentatif avec Derichebourg, Veolia, Suez et GRTgaz.

Le commissaire général à l'environnement a indiqué que la France produit 1% des émissions de gaz à effet de serre dans le monde. En revanche, je pense que l'on représente beaucoup plus en termes d'innovation. Celle-ci s'exporte déjà, et ce sera de plus en plus le cas. La France a un grand rôle à jouer, non seulement en termes d'économie de rejet carbone, mais aussi de courroie d'entraînement pour une industrie plus vertueuse. Je suis très heureux de voir cette synergie entre acteurs.

Guillaume SAINTENY est un expert de la fiscalité environnementale. Son intervention est une formidable introduction à notre troisième table ronde.

8. Keynote – Quelle fiscalité au service de la transition écologique ?

Guillaume SAINTENY, président, GSC ; enseignant à AgroParisTech

Les résultats et la potentialité de la période sont décevants. La fiscalité de l'eau et la fiscalité des déchets sont les deux endroits où il y a de l'argent, par une fiscalité affectée. Dans le reste du domaine de l'environnement, il n'y a pas vraiment d'argent ou de fiscalité affectée, sauf un peu pour les énergies renouvelables. Mais il n'y en a pas pour le bruit, pour la biodiversité, pour le paysage ou pour la pollution de l'air. Les experts de la table ronde suivante seront peut-être amenés à réagir.

8.1 Les défauts de la fiscalité écologique en France

En l'état actuel des choses, on peut s'interroger sur les défauts généraux de la fiscalité française et ses caractéristiques générales. Elles rendent très difficiles l'utilisation de la fiscalité pour la transition écologique et énergétique.

8.1.1 Une fiscalité écologique de rendement

Il y a deux types de fiscalité écologique :

- **La fiscalité incitative**, à mon avis la plus pure : il faut des assiettes étroites, des taux élevés et si possible des produits de substitution.
- **La fiscalité écologique de rendement** : il faut des assiettes larges, des taux bas et le but n'est pas de modifier les comportements ou les incitations.

Depuis longtemps, la France a clairement fait le choix d'une fiscalité écologique de rendement. Les taux des taxes sont bas, ils visent à alimenter le fonctionnement des structures administratives, plus qu'à changer les comportements.

Dans le domaine de déchets, nous avons :

- la **taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)**,
- la **redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)**,
- la **taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TAFPNB)** ou taxe pour frais de chambres d'agriculture. Cet été, on a eu un débat intéressant sur cette taxe, le gouvernement souhaitant la baisser de 15%. À mon avis, c'était une bonne réforme, car cela permettait de diminuer la taxation des espaces naturels dont sait qu'ils sont trop taxés en France et qu'ils sont en situation de rendement nul. Évidemment, les bénéficiaires de cette taxe s'y sont opposés. Ce sont d'ailleurs les seuls que l'on a entendu. On n'a entendu ni les ONG, ni les propriétaires fonciers, ni les autres parties prenantes. Finalement, le gouvernement a du renoncer à ce projet.

8.1.2 Le budget vert rapporte peu

Plus curieux, notre fiscalité écologique de rendement rapporte peu alors qu'en théorie elle devrait rapporter beaucoup. Le pourcentage de la fiscalité écologique dans le PIB ou le total des recettes fiscales est beaucoup moins important que dans d'autres pays de l'UE. En effet, c'est une fiscalité écologique gruyère. Même avec des taux bas, on instaure des exonérations, des abattements, etc. C'est d'ailleurs la raison qui a conduit le Conseil constitutionnel à annuler la taxe carbone à deux reprises. Ce n'est pas du tout sur son principe, mais sur ces modalités, qui consistaient à exonérer une grande partie des gens.

8.1.3 Beaucoup de dépenses fiscales défavorables à l'environnement

Dans ce mauvais rendement, il faut compter la fiscalité écologique en fiscalité nette. Il y a beaucoup de fiscalité anti-écologique, beaucoup de dépenses fiscales défavorables à l'environnement.

Le gouvernement vient de faire un pas important avec le rapport sur le budget vert¹². Il confirme les études sur le sujet : nous avons beaucoup de dépenses fiscales défavorables à l'environnement.

Deux exemples.

. En 2018, année de la crise des gilets jaunes. On a créé un taux réduit de **Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE)** pour les datacenters, l'idée étant de les attirer en France. Mais ils sont très énergivores. N'aurait-il pas fallu plutôt baisser les charges sociales ?

. Suite au débat sur l'agriculture biologique sous serre, un amendement vient d'être adopté pour diminuer la taxation de l'énergie utilisée pour chauffer les serres.

On continue à créer des amendements et des dispositions qui créent de nouvelles dépenses fiscales en faveur de l'énergie et de la consommation énergétique, et donc des émissions de CO2.

8.1.4 Une fiscalité mal calibrée

Même quand on essaie de la constituer en tant que fiscalité de rendement, on se trompe. C'est très difficile.

. Souvenez-vous de l'exemple du **bonus-malus**. Il avait été conçu pour être équilibré. On a mis presque une dizaine d'années à l'équilibrer.

. Autre exemple avec le **tarif de rachat des énergies renouvelables (EnR)**, qui se rapproche de la fiscalité. Il avait été mal anticipé et donc ces tarifs de rachat ont été suspendus en 2010.

8.1.5 Une fiscalité complexe

C'est impossible de s'y retrouver.

. Exemple de cette complexité avec la **Taxe générale sur les activités polluantes applicable aux déchets (TGAP déchets)** qui est devenue extrême et trop importante.

8.1.6 Une fiscalité instable

On change tout le temps. Cela ne concerne pas que la fiscalité écologique.

. Le **Crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE)** a été modifié plus d'une fois par an depuis son instauration.

Comment les entrepreneurs et ceux qui en bénéficient peuvent-ils comprendre ces fonctionnements et s'adapter ?

. La **TGAP déchets** a été modifiée à plusieurs reprises, de même que les **tarifs de rachat des EnR**.

On sait que pour qu'un signal fiscal soit efficace, il doit être sur la durée.

8.1.7 Une fiscalité qui n'est pas internalisante

Dans une économie de marché, le but de la fiscalité écologique devrait être d'internaliser les externalités.

. Un exemple frappant : lors du Grenelle de l'environnement, on avait réussi à tripler sur deux ou trois ans la **TGAP sur les émissions de NOx**, en la faisant passer de 45 € la tonne à 160 € la tonne, ce qui est une progression importante. Le problème, c'est qu'en Suède, la TGAP Nox est à 5 200 € la tonne, et que si on voulait qu'elle soit au niveau des externalités produites en France par 1 tonne de Nox, elle devrait être à 7 700 € la tonne.

On voit bien que l'on reste sur une fiscalité de rendement et pas du tout sur une fiscalité dissuasive ou incitative.

8.1.8 Une fiscalité de l'offre

Cette fiscalité ne vise pas à orienter la demande.

. Exemple dans le transport : le **versement transport**¹³ ou les **péages** ne sont pas modulés, ou très peu, selon les modes de transport, les horaires ou les lieux par exemple. Technologiquement, on pourrait le faire.

1 12 Remise du rapport de l'inspection générale des Finances sur le budget vert. 25/09/2019. Rapport « Green Budgeting : proposition de méthode pour une budgétisation environnementale.

8.1.9 Une fiscalité affectée ou semi-affectée

Au risque de titiller les industriels ici présents, nous sommes dans une situation d'affectation de la fiscalité écologique. Cela me paraît un problème.

. La non-affectation de la **taxe carbone à la transition écologique** est une des causes de l'explosion des gilets jaunes. Personnellement, je n'y étais pas favorable, parce que la situation budgétaire est telle, qu'avant d'affecter des recettes nouvelles, il faut diminuer la dette publique.

Cette situation d'affectation peut conduire à des conflits d'intérêts.

. On vient de voter l'affectation de **10% de la redevance sur les éoliennes offshore** au futur **Office français de la biodiversité (OFB)**¹⁴. Or l'OFB doit se prononcer, par des avis, sur l'implantation des éoliennes offshore. Il y a un an, un avis favorable a été pris pour implanter une éolienne offshore dans un parc marin. À première vue, c'est totalement contradictoire. L'Etat dépense de l'argent pour créer un parc marin, et ensuite, il dépense de l'argent pour dégrader le parc marin.

Comment va réagir l'OFB, sachant qu'une partie de ces taxes viendront des éoliennes offshore ? Va-t-il saborder son budget, mécontenter ses syndicats et son personnel ?

. Idem pour le **Conservatoire national du littoral** qui bénéficie du **droit annuel de francisation et de navigation (DAFN)**. Il a donc intérêt à ce qu'il y ait de plus en plus de bateaux et de ports, et in fine un littoral de plus en plus dégradé.

On devrait éviter ces conflits d'intérêt.

8.1.10 Une fiscalité assimilée à une augmentation de la taxation

En France, on considère que la fiscalité écologique consiste surtout à augmenter les taxes sur les produits ou les comportements polluants, et non pas à diminuer la taxation des comportements ou des biens favorables à l'environnement.

Ce défaut est très frappant par rapport aux pays anglo-saxons. Cela entraîne en France un problème de rejet et d'acceptation de la fiscalité écologique. Cette fiscalité écologique est assimilée à une augmentation de la taxation. D'autant plus que lorsqu'on l'augmente, elle se rajoute à une fiscalité qui est déjà déjà très haute en France. On ne diminue pas les autres taxes.

8.2 Le principe d'intégration de l'environnement dans les politiques publiques

8.2.1 Les petites écotaxes vs le verdissement des grands taxes existantes

Les écotaxes sont de petites taxes, mais on n'influe pas sur la fiscalité générale, c'est-à-dire sur les grandes masses. En France, il n'y a pas de verdissement des grands impôts qui représentent les grandes masses.

Or parmi les grands principes de l'environnement, le principe d'intégration de l'environnement dans les politiques publiques est très poussé par Bruxelles. Faire de petites écotaxes qui ont pour but de répondre à des besoins nouveaux, aux côtés de grandes taxes qui ne sont pas vertes, cela ne répond pas à ce principe d'intégration.

Trois exemples.

8.2.2 Réforme de la taxe professionnelle : pas de verdissement

. Il y a dix ans, la **transformation de la taxe professionnelle**¹⁵ est arrivée au moment du débat sur la **taxe carbone**. Toutes les ONG, tous les économistes et les parties prenantes de l'environnement se sont exclusivement intéressés à la taxe carbone. Dans sa version précédente, la « Contribution Climat Energie (CCE) » avait une recette attendue de 3 milliards €. La réforme de la taxe professionnelle avait une recette effective d'environ 29 milliards €. Il n'y a eu aucun verdissement de la taxe professionnelle à l'époque. Son impact sur l'environnement n'a pas été pris en compte. En réalité, les ONG, les économistes de l'environnement s'intéressent surtout à la création d'écotaxes, et pas tellement à la transformation et au verdissement de taxes existantes. Pourtant, le rapport sur le rendement était de 1 à 10 !

8.2.3 Suppression de la taxe d'habitation : l'impact environnemental de la TFPB

. Les conséquences environnementales de la **suppression de la taxe d'habitation** n'ont jamais été évoquées.

13 Les Urssaf sont chargées de recouvrer le versement transport et le versement additionnel auprès des employeurs, puis de le reverser aux collectivités concernées.

14 Nouvel opérateur au 1er janvier 2020 pour protéger et restaurer la biodiversité.

15 La contribution économique territoriale (CET) a remplacé la taxe professionnelle au 1er janvier 2010.

- À mon avis, cette réforme est défavorable à l'environnement. En effet, l'intérêt d'une collectivité locale, c'est que les logements soient habités. Demain, avec la suppression de la taxe d'habitation, les communes n'auront plus cet intérêt. Les logements vacants risquent donc de s'envoler encore plus haut qu'au rythme des 90 000 nouveaux logements vacants par an. (Actuellement, il y a plus de 3 millions de logements vacants en France, avec une hausse de + 50% en 10 ans.)

- Sans ce levier de la taxe d'habitation, les communes vont se rabattre sur le levier de la **taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)**, puisque la partie départementale va être transférée aux communes. Pour ces raisons, on risque d'avoir une extension de l'artificialisation à des constructions neuves, occupées ou non (la TFPB étant perçue même si l'habitation est vacante). Ce problème n'a été soulevé par aucune ONG, aucun économiste de l'environnement, aucun média.

8.2.4 Fiscalité sur les actions : l'absence d'évaluation environnementale

. La réforme fiscale 2017 a fait l'impasse totale sur l'environnement. Elle s'est traduite par une **augmentation – triplement – de la fiscalité sur le patrimoine naturel et sur la rénovation énergétique** ; et à l'inverse, par une **diminution de la fiscalité sur les actions**.

. Par exemple, si j'investis dans des actions de sociétés pétrolières qatariennes, saoudiennes, égyptiennes, vénézuéliennes, on m'applique un prélèvement forfaitaire de 30%, et donc il me reste 70%.

. À revenu égal et à patrimoine égal, si une personne choisit plutôt d'**investir dans des terrains Natura 2000, des zones humides, ou des prairies**, son taux de taxation peut aller jusqu'à 62,2%, c'est-à-dire le double du mien. Et en plus, il a des taxes que je ne paie pas : **taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB), taxe pour frais de chambre d'agriculture, droits de mutation à titre onéreux** quand il achète 8% de la valeur du bien qui sont supérieurs à son rendement (c'est-à-dire que pendant dix ans, il aura une rentabilité négative), et éventuellement un **impôt sur la fortune immobilière (IFI)**.

Aujourd'hui, quelqu'un qui achète des biens émetteurs de carbone est fiscalisé deux fois moins que quelqu'un qui achète des biens qui sont en réalité des puits de carbone ou des espaces naturels protégés.

De mon point de vue, c'est incompréhensible. Cela va à l'inverse de la transition écologique et solidaire. Je pense que c'est dû à une absence d'évaluation environnementale préalable de la mesure.

8.3 Les freins

8.3.1 La crainte du dérapage des finances publiques

On ne fera pas de fiscalité incitative tant que les finances publiques seront dans cet état. Quand on lit les débats budgétaires, à l'Assemblée nationale ou au Sénat, dès que l'on propose une toute petite mesure minuscule qui ne coûte rien, il y a une opposition absolue des représentants du gouvernement. Ce n'est pas tant pour ladite petite mesure, mais plutôt parce qu'ils craignent que cela ne devienne un prétexte pour d'autres qui vont demander la même chose.

. Exemple : **la taxe additionnelle sur les tourbières**. La **taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties** porte sur un certain nombre de choses qui sont classées par catégories dans une instruction qui remonte à 1908. L'une de ces catégories est « Carrières, ardoisières, sablières, tourbières »¹⁶, ce qui correspond aux milieux productifs en 1900. Depuis longtemps, je dis qu'il faut sortir les tourbières de cette catégorie, parce que c'est le principal puits de carbone. Non seulement elles paient la TFPNB, mais en plus cette taxe additionnelle.

Une députée de la majorité, Mme Frédérique Tuffnell, très active sur les questions d'environnement, a proposé un amendement pour résoudre cette situation. L'argument de la Secrétaire d'Etat présente au banc a été de dire que les sablières allaient aussi le demander. En réalité, les sablières n'ont aucune raison de le demander puisqu'elles ne piègent pas le carbone. Mais on voit bien que la crainte est le risque de dérapage des finances publiques. Donc la partie recettes de la fiscalité écologique l'emporte sur son aspect incitatif.

8.3.2 Une responsabilité trop tournée vers l'Etat

En France, on pense que la transition écologique doit être portée uniquement par l'Etat. Les pays anglo-saxons n'ont pas ce problème. Cela induit aussi le fait que l'on s'occupe beaucoup plus de la partie recettes que de la partie incitation.

¹⁶ Revenus des propriétés non bâties. BOFIP.

. Exemple : le **durcissement du régime fiscal du mécénat**. Le projet de loi de finances pour 2020 revient sur le régime fiscal des fondations, en durcissant le mécénat. Pourtant, le mécénat a permis le développement d'un certain nombre de fondations en France.

8.3.3 L'affectation des recettes

Les acteurs cherchent à conserver les recettes affectées quand elles existent, alors que l'on devrait agir sur l'incitation, qui n'est pas le même type de fiscalité. Dans le domaine des déchets, ce qui est surtout en place concerne la récupération et le recyclage. Mais si l'on va vers une fiscalité qui incite à fabriquer moins de déchets, l'écosystème de production va changer et ce ne seront plus exactement les mêmes acteurs.

8.3.4 La primauté du volet social sur l'environnement

Dans les trois piliers du développement durable, la France a fait le choix du social depuis longtemps. Et donc on essaie d'avoir des écotaxes parfaites, qui sont en plus redistributrices.

1. C'est contraire à ce que disent tous les économistes : une taxe doit avoir un seul objet, elle ne peut pas faire deux choses à la fois.
2. C'est une conception de l'équité intragénérationnelle, et non pas intergénérationnelle. Si l'on ne résout pas les problèmes aujourd'hui, les générations futures, pauvres ou pas, auront un bilan plus négatif.
3. On s'empêche de résoudre la qualité environnementale des lieux, or on sait que ce sont les couches les plus défavorisées qui souffrent le plus de la qualité environnementale des lieux. C'est donc un vrai problème.

8.4 Des progrès

Il y a eu des progrès sous ce quinquennat, notamment :

- **8.4.1 La diminution de l'éligibilité au prêt à taux zéro (PTZ) et à la loi Pinel** me paraît une très bonne chose. Certaines zones rurales n'en avaient pas besoin, surtout quand il y a beaucoup de logements vacants.

- **8.4.2 La diminution des dépenses fiscales concernant l'énergie dans le secteur des travaux publics et du transport routier**. Ce n'est pas facile, les secteurs récipiendaires et parfois les élus des zones rurales n'y sont pas favorables. C'est une politique courageuse qu'il faut soutenir.

8.5 Que faire ?

- **8.5.1 Rétablir les finances publiques**, condition sine qua non pour faire de la fiscalité écologique incitative.

- **8.5.2 Privilégier la fiscalité incitative par rapport à une fiscalité de rendement**.

- **8.5.3 Une stabilité fiscale ou une fiscalité incitative légèrement ascendante** pour que les acteurs soient persuadés du signal prix à long terme. C'est ce qui s'est très bien passé en Allemagne avec la réforme Schröder sur la fiscalité écologique. Le programme d'augmentation prévu sur 5 ans a obligé les industriels à considérer que c'était inéluctable et ils se sont adaptés.

- **8.5.4 Une fiscalité écologique simple et compréhensible**, ce qu'elle n'est absolument pas.

- **8.5.5 Privilégier une intégration de la fiscalité écologique dans la fiscalité générale**, plutôt que de créer des taxes à côté qui complexifient encore le système sans résoudre l'essentiel.

- **8.5.6 Mettre en place un partage des charges de la transition écologique**. On ne l'a pas fait.

. Exemple : la **rénovation thermique**. En Allemagne, quand un bailleur a terminé sa rénovation thermique, il peut ajouter 11% du coût de cette rénovation chaque année au loyer. En France, le système est de 10 € par locaux et par mois pendant 15 ans, ce qui fait 1 500 €. Ce système suppose beaucoup de concertation en amont et n'est mis en place par personne. Là où il n'y a pas de rénovation thermique, c'est bien dans le secteur locatif, parce que le bailleur ne peut pas augmenter son loyer après et qu'il n'y a pas de partage des charges, et donc pas de business model. L'Allemagne a mis en place un business model, lequel est d'ailleurs demandé par la directive européenne sur le sujet. La France ne la respecte pas. Il serait favorable aux locataires, leurs dépenses énergétiques seraient réduites après rénovation thermique.

- **8.5.7 Raisonner en termes de stock ou de flux**. Aujourd'hui, les stocks sains du point de vue environnemental sont davantage taxés que les stocks mauvais. C'est pareil pour les flux.

. Exemple : **les sols pollués**. Ils s'assimilent au statut de déchets, puisque ce sont des sols pollués non réutilisés. La fiscalité est faible sur la détention et forte sur la transmission. Il faudrait faire l'inverse. Une fiscalité forte sur la détention, pour obliger les gens à en faire quelque chose ou à

céder, et une fiscalité faible sur la transmission, pour que l'on puisse les transmettre rapidement à quelqu'un qui pourrait en faire quelque chose.

- **8.5.8 Diminuer la taxation des biens et des comportements favorables à l'environnement** : les espaces protégés sont aujourd'hui davantage taxés que les espaces agricoles ou des sociétés « fossiles ». Un immeuble rénové thermiquement est davantage taxé qu'un immeuble non rénové. On cherche à le corriger, mais il ne faut pas s'étonner que la rénovation thermique ne décolle pas.

- **8.5.9 Éviter la taxation sur la valeur des biens qui ont une valeur verte.** La France a beaucoup de taxes qui portent sur la valeur du bien et non sur le revenu du bien. Il faut éviter la taxation de la valeur du bien quand le bien est d'importance pour l'environnement, ou quand la mission environnementale du bien augmente son prix.

. Les espaces naturels ne produisent pas de revenus, mais ils sont taxés.

. Une rénovation thermique améliore la valeur environnementale du bien, mais sa taxation augmente. Toute personne assujettie à l'IFI a intérêt à ne pas rénover son bien, sinon son IFI va croître.

. Les droits de mutation à titre onéreux ont été relevés en 2017. Or le business model de la rénovation thermique, c'est la valeur verte, c'est-à-dire que l'on investit pour vendre plus cher. En augmentant les plus-values, on taxe davantage la valeur verte.

_ **Jacques MARCEAU** : Merci Monsieur SAINTENY pour cette présentation très intéressante de la « mosaïque » complexe de la fiscalité écologique. Tous ces paradoxes ouvrent notre débat.

9. Table ronde 3 – Traitement des déchets : d'une fiscalité pénalisante à une opportunité économique pour les territoires ?

9.1 Introduction et modération

Dominique CALMELS, cofondateur de l'Institut Sapiens

Le défi est de transformer la fiscalité en un instrument efficace pour essayer de développer nos territoires. Y a-t-il de bons ou de mauvais impôts ?

Lorsque les impôts sont affectés, ils sont en général acceptés par le public, et ils ont un but : créer un environnement favorable à un développement économique et à la création de richesse et de valeur.

Un bon impôt, c'est un impôt qui va disparaître.

9.2 Une fiscalité basée sur les émissions évitées

Yvon MARTINET, associé, DS Avocats

En tant qu'environnementaliste, au contact des fiscalistes et des douanes, j'ai bien compris que depuis une quinzaine d'années, il n'y a pas de pilote dans l'avion sur l'ensemble de ces taxes.

9.2.1 L'éco-participation

On peut changer le modèle en le basant sur la tonne de carbone évitée.

L'objectif est de corréliser les performances, celles des filières à responsabilité élargie des producteurs (REP) avec les éco-organismes ou des démarches volontaires, à la performance liée à la tonne de gaz à effet de serre évitée.

Ce modèle commence à être intégré, il fonctionne, et globalement, il est compris comme un élément d'incitation et de performance.

. Exemple : le bannissement du champ réglementaire de certaines substances, comme la filière des fluides frigorigènes¹⁷, ce qui facilite les business plan.

9.2.2 Un agrégateur carbone territorial

Nous avons travaillé sur le projet « La Rochelle Territoire Zéro Carbone », lauréat des Territoires d'Innovation – Grande Ambition¹⁸.

Ce projet a développé un intégrateur carbone territorial pour l'ensemble des leviers et des carbonés différenciés dans cette zone.

17 La taxe HFC sur les gaz réfrigérants contenant des hydrofluorocarbures entre en vigueur au 1er janvier 2021.

18 Territoires d'Innovation 24 projets lauréats. 13.09.2019.

En aidant La Rochelle Agglomération, nous avons été au cœur d'une intégration public-privé. C'est un élément très significatif du changement de comportement et de prise en compte d'une fiscalité et d'une parafiscalité.

9.2.3 TGAP : l'insécurité juridique

Les avocats sont confrontés à la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP). Comme il a été dit, ce qui s'est passé est scandaleux. On est dans l'insécurité juridique la plus grande, pour deux raisons :

- l'absence de vision globale, par manque d'argent,
- et l'intervention d'au moins deux autorités.

Je travaille beaucoup avec nos associés en droit douanier, des anciens de la Direction Générale des Douanes. Le collecteur, c'est la douane. Or jusqu'à peu de temps, la notion de déchets dans le Code de l'environnement était différente pour le collecteur douanier. C'est époustouflant.

Le rescrit fiscal douanier est un outil de sécurité juridique. Mais l'administration ne veut plus rien écrire. En matière de TGAP déchets, on a cherché à avoir des rescrits. On ne les a pas. C'est un vrai problème de sécurité juridique. Nous sommes dans une situation d'incertitude assez forte.

9.2.4 Pour une fiscalité écologique sécurisée

Je vais terminer sur une note positive.

- Globalement, l'incitation est progressive. En 2019, environ 8,5 millions de foyers sont concernés par la TEOMi (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères – Incitative).

- La TGAP déchets évolue dans la mise en œuvre d'incitations, au sens où l'on va payer plus l'incinération, et moins la valorisation et l'économie circulaire.

- La réduction de TVA à 5,5% incite les bons comportements dans la collecte.

Nous sommes à un moment charnière. Le débat est permanent, on hésite entre deux fiscalités : le rendement ou une vraie fiscalité écologique. Il va falloir y aller, mais avec la sécurité juridique. Sans cela, les industriels et les avocats que nous sommes ne peuvent pas la gérer sur le court ou moyen terme.

9.3 Propositions du Syctom

Martial LORENZO, directeur général du Syctom

On a beaucoup parlé du déchet comme une ressource. Certes, dans le déchet, il y a des ressources, mais le traitement des déchets, ça coûte. Les collectivités locales en savent quelque chose. Toute fiscalité appliquée aux déchets augmente ce coût pour la collectivité, et donc pour le contribuable.

9.3.1 Une fiscalité favorable à la valorisation matière

La valorisation matière est l'une de ces ressources issues des déchets.

Je vous renvoie à la fermeture récente de la papeterie UPM-Chapelle d'Arblay à Rouen. Actuellement, toutes les filières de valorisation matière – papiers, cartons, plastiques, emballages – sont en train de s'écrouler dans l'indifférence générale. Les stocks augmentent et la valorisation de ces matières tend vers zéro.

Non seulement ce n'est pas une ressource, mais à présent, ça coûte.

Une fiscalité intéressante à inventer serait celle qui consiste à soutenir les filières de valorisation.

Que l'on arrête de plaisanter avec ces matières premières ou matières secondaires.

Que l'on affiche clairement que le recyclage, ça peut rapporter en termes de fiscalité. Loin de moi l'idée d'une fiscalité punitive. Je ne dis pas qu'il faut augmenter la fiscalité des autres.

La France a une particularité : aucune filière de recyclage ne se trouve sur son territoire.

Il faut des taux de fiscalité plus faibles sur les filières de valorisation, pour donner un sens et surtout rendre robustes ces filières qui aujourd'hui sont principalement à l'étranger.

9.3.2 Une fiscalité différenciée selon la densité du territoire

J'ai entendu que Les Pays de la Loire produisaient moins de 200 kg d'ordures ménagères par an et par habitant. C'est un miracle ! Mais ce n'est pas tout à fait vrai. Ils ont aussi 200 kg dans leurs ressourceries... Alors certes, ils ont mis en place un réseau de ressourceries et de déchetteries terriblement efficace. Bravo ! Mais il est également vrai que d'installer une ressourcerie ou une déchetterie dans la Cour de l'École de Chimie ou sur la place de l'Hôtel de Ville, c'est plus difficile. En zone urbaine dense, les questions se posent différemment.

On a également parlé de la tarification incitative. Bien sûr que c'est une chose formidable dans des zones un peu moins denses. Dès lors que l'on entre dans l'urbain dense, vous m'expliquerez

comment, dans une cage d'escalier haussmannien, à Sarcelles ou ailleurs, vous mettez en place une tarification incitative qui mobilise réellement les habitants.

Je sais bien que la notion de différenciation ne plaît pas beaucoup aux juristes fiscalistes. Mais que ce soit sur la fiscalité ou sur les tarifications, il faut tenir compte de l'impact de la réalité du territoire. La différenciation est nécessaire.

9.3.3 Hausse des taux de la TGAP « incinération » : une aberration

Merci d'avoir dit que la Taxe générale sur les activités polluantes était une aberration.

Quelques chiffres :

. Le Sycatom, qui était jusqu'alors considéré comme très vertueux, bénéficiait sur l'incinération d'une TGAP à 3 €/ tonne.

. Ceux qui étaient moins vertueux sur l'incinération bénéficiaient d'une TGAP de 6 ou 9 €/ tonne.

. Et là, on a décidé qu'à l'horizon 2022, tout le monde serait taxé à 15 €/ tonne sur l'incinération.

Depuis des années, le Sycatom a investi 1 milliard d'euros pour arriver à des situations environnementales favorables avec une TGAP à 3 €. Et voilà que nous allons écopier d'une TGAP à 15 €, comme tous ceux qui, jusqu'à ce jour, n'avaient pas encore rempli toutes leurs obligations environnementales.

. Au Sycatom, cette hausse des taux de la TGAP correspond à 30 millions € par an. C'est bien une aberration.

9.3.4 Un Fonds de Compensation pour la TGAP

Le Sycatom a bien essayé de faire valoir quelques amendements. Ils ont tous échoué sur les falaises de Bercy.

Nous avons proposé un phénomène de reverse. Comme pour le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)¹⁹, on pourrait imaginer un FCTGAP : un Fonds de Compensation pour la TGAP. Ceux qui ont fait des efforts récupèrent un peu sur leurs investissements. Les modalités sont à définir par les avocats et fiscalistes.

Sur la TVA, c'était possible. Pourquoi pas sur la TGAP.

9.4 Valorisation énergétique : une solution technologique pratique à l'horizon 2025

Pierre de MONTLIVAUT, directeur général, Dalkia Wastenergy

9.4.1 TGAP déchets : l'aspect incitatif sur les réseaux de chaleur est trop ponctuel

La TGAP déchets a un volet incitatif sur les Unités de Valorisation Énergétique qui n'étaient pas encore raccordées à des réseaux de chaleur. Toutes les Unités de Valorisation Énergétique qui ne faisaient que de la production d'électricité sont en cours de raccordement à des réseaux de chaleur.

Ensuite, il y a une dynamique positive de la fiscalité sur les réseaux de chaleur. Lorsque le réseau de chaleur est vertueux, la TVA est réduite, et donc le prix de chaleur est compétitif. Moins cher que les énergies fossiles, il permet de lutter contre la précarité énergétique.

Cela a un effet positif aujourd'hui, mais demain, une fois que c'est fait, soutenu par tout le monde, avec la bénédiction de l'ADEME, que fait-on après ?

La prochaine étape est de payer 15 €/ tonne. Fiscalité de rendement.

9.4.2 Un piège fiscal

En l'état actuel de la réglementation, nous sommes vraiment dans une fiscalité de rendement, et même de piège fiscal.

- Soit la collectivité dispose d'une Unité de Valorisation Énergétique à proximité avec la capacité d'accueil, et alors elle en profite. Cela se fait partout. On a vu des choses se produire très vite dans le département de l'Aisne qui s'est mis à envoyer des déchets sur des Unités de Valorisation Énergétique que l'on exploite dans le nord de la France. C'est facile, mais cela reste marginal en termes de tonnage.

- Soit la collectivité n'a pas d'Unité de Valorisation Énergétique à proximité avec des capacités d'accueil, et alors elle envoie très majoritairement ses déchets en décharge. Coût à l'horizon 2025 : 65 €/tonne.

¹⁹ Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) est un prélèvement sur les recettes de l'Etat qui constitue la principale aide de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'investissement.

9.4.3 Loi anti-gaspillage : soutenir les installations de valorisation biologique et énergétique CSR

Pour échapper à cette situation, la solution est d'aller dans l'industriel, avec des usines de tri des déchets ménagers capables de :

- mettre de côté l'organique pour en faire du biogaz, du biométhane,
- transformer la fraction sèche en Combustible Solide de Récupération (CSR).

Il faut aller vite. Ce sont de grosses usines qui prennent nécessairement quelques années.

C'est une solution technologique pratique à l'horizon 2025.

Sauf qu'aujourd'hui, la Loi de transition énergétique induit une très forte insécurité juridique sur ces projets. Cette loi décourage, voire entraîne l'annulation de certaines autorisations environnementales d'usines de ce type.

On le souligne depuis longtemps.

La prochaine lecture de la loi anti-gaspillage peut corriger cet article de la Loi de transition énergétique.

9.5 Modulons la TGAP

Stéphane LETERRIER, directeur général, Coved ; directeur général adjoint, Paprec Group

Ces sujets de fiscalité environnementale sont à tous les niveaux : le citoyen qui paie sa TEOM ou sa REOM, la TGAP double puisque des tonnes entrent et sortent, la TVA sur la taxe, une belle invention française....

9.5.1 Consigne sur les bouteilles plastique : éviter de créer de nouvelles taxes

Je reviens sur le feuillet de la consigne sur les bouteilles plastique : un jour elle est en place, un jour elle ne l'est plus. C'est écrit dans le rapport de Collectif Boissons : on va piquer 600 millions € aux Français. Et comme leurs chiffres sont faux, on est plutôt sur 1 milliard €.

C'est un vrai dispositif où l'on crée une taxe sans le dire. On pique de l'argent aux consommateurs ou aux contribuables, peu importe les modalités de financement prévues.

Et c'est une toute petite partie de la problématique déchets, l'arbre qui cache la forêt. Il s'agit de 400 000 tonnes qui sont déjà valorisées, à 74% dans les foyers, à 58% hors domiciles.

C'est de la mesurette symbolique inutile et l'on se trompe de débat.

9.5.2 Pour une TGAP favorable au tri et aux CSR

Je rejoins Monsieur Lorenzo sur le sujet de la TGAP. Modulons cette TGAP pour les refus des installations de tri et de CSR, de façon à avoir une politique carbone vertueuse, c'est-à-dire économiser des tonnes de CO2 avec davantage de tri et de CSR.

Nos amendements sont portés par la Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement (FNADE), présidée par Philippe Maillard.

Il y a une trentaine d'années, il y avait peu d'incinérateurs en France. Un programme très ambitieux a été mis en place, avec des incitations fiscales et des incitations via les obligations d'achat de l'électricité. On a su faire.

On a les moyens de favoriser le recyclage et une production énergétique bas carbone. Encore faut-il être cohérent. C'est possible. Aujourd'hui on ne la voit pas.

Nous, les fédérations, devons peut-être progresser sur le sujet. En tout cas, une TGAP directement intelligente et qui favorise le recyclage, voilà les propositions que nous essayons de porter. Que la fiscalité soit modulée, et pas seulement une fiscalité de rendement.

9.6 Verdir la fiscalité et accompagner la transition écologique

Bénédicte PEYROL, députée de l'Allier, membre de la commission des finances

Guillaume Sainteny l'a rappelé : un outil, un objectif.

On a parlé de la taxe carbone. Elle peut éventuellement avoir un effet sur l'intégration de matière recyclée. Sur le plastique, l'impact de la taxe carbone était de renchérir le prix de la matière vierge et donc de rendre le plastique recyclé plus compétitif. Mais ce n'est pas l'effet recherché dans un premier temps. La taxe carbone vise avant tout à limiter les émissions de CO2.

Concernant les déchets, l'objectif est de limiter le prélèvement des matières premières. Il faut imaginer des outils, notamment fiscaux, pour limiter le prélèvement des ressources.

9.6.1 Les outils fiscaux n'ont pas été conçus pour une fiscalité écologique

Concernant la question de la fiscalité de rendement versus la fiscalité incitative, on n'a pas fait de choix en France. Lorsque je suis arrivée à l'Assemblée nationale pour travailler sur la fiscalité écologique, j'ai été très perturbée. On a empilé des outils.

Aujourd'hui, on essaie de verdir des outils fiscaux qui n'ont pas été imaginés pour cela à la base.

Deux exemples.

. TEOM. Au départ, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères n'a pas été imaginée comme une fiscalité écologique. Dans les années 1960-1970, elle a été imaginée pour financer le service de prévention et de gestion des déchets.

. TICPE : la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques a été utilisée pour être un véhicule de la Contribution Climat-Énergie (CCE).

Dans l'esprit du contribuable, et pour nous aussi, c'est très difficile à analyser. Il faut arriver à imbriquer tous ces outils les uns par rapport aux autres, et faire en sorte qu'ils atteignent l'objectif qu'on leur a fixé au départ.

9.6.2 Verdir la TVA

Le grand soir fiscal est impossible aujourd'hui. En revanche, on peut réfléchir au verdissement de la fiscalité et imaginer de nouveaux outils.

La **Convention Citoyenne pour le Climat** a fait une proposition : verdissons la TVA, et regardons si l'on peut la moduler. Bien que ce soit très complexe, on voit que cette direction est souhaitée par les Français.

Ils ont besoin de sens dans la fiscalité. C'est ce que je comprends à propos de l'affectation, pour laquelle je ne suis pas favorable.

Encore une fois, on ne peut pas donner à la fiscalité un objectif de rendement et un objectif incitatif. Il faut choisir.

Cela ne nous empêche pas d'assumer, en mettant de l'argent public en lien avec de l'argent privé pour accompagner les transitions.

9.6.3 L'éco-contribution

Aujourd'hui, la matière sortante, celle qui a été utilisée, est taxée 26 fois plus que la matière entrante. Si l'on ajoute TGAP, TEOM, etc., le différentiel est énorme.

En fait, on sanctionne un comportement qui a déjà eu lieu et sur lequel on a peu de marge de manœuvre.

Il faut donc faire basculer en amont la fiscalité qui pèse en aval. Depuis des années, on réfléchit à rendre la matière recyclée plus compétitive par rapport à la matière vierge.

. On peut travailler sur les éco-organismes. L'éco-contribution est un mécanisme parafiscal. L'Etat doit être un peu plus présent dans le contrôle et la mise en place des écomodulations.

Aujourd'hui l'Etat n'est pas présent dans les comités d'éco-conception et d'écomodulation. Ceux-ci réunissent les associations, les collectivités territoriales et un représentant de l'ADEME.

Malheureusement toutes les formules mathématiques ne sont pas lisibles pour le citoyen ni pour les parlementaires, ce qui rend très difficile le contrôle de l'utilisation de l'argent public.

. On peut aussi **inventer d'autres mécanismes incitatifs** : crédit d'impôt, subventions publiques, et toute la partie du financement privé.

9.6.4 Des mécanismes public-privé pour valoriser la matière recyclée

Le projet de loi anti-gaspillage et pour l'économie circulaire peut faire évoluer les choses. Le but est de puiser moins de matières vierges et réincorporer plus de matière recyclée.

Pour cela, on doit travailler sur des mécanismes public-privé.

Nous sommes au début de l'investissement privé. C'est très difficile aujourd'hui de trouver un investisseur financier qui connaît le monde de l'économie circulaire. Il manque des compétences dans le secteur financier, les banques, les assurances. C'est une réalité. Il faut former les gens.

9.6.5. Assumer le coût de la transition écologique

Concernant l'augmentation des taux sur l'incinération et le stockage à l'horizon 2025, je partage votre constat. Le budget de l'Etat dédie un accompagnement aux collectivités qui ont fait des investissements. Aujourd'hui elles se retrouvent avec un financement de leurs installations à poursuivre, et bien sûr elles n'avaient pas pu prévoir cette nouvelle trajectoire au moment d'investir.

Vous n'auriez pas le même discours si l'on avait accompagné la transition écologique de manière différente.

. On l'a fait sur la **taxe HFC** (gaz réfrigérants contenant des hydrofluorocarbures) en donnant un horizon et des compensations.

. On le fait sur le **gasoil non routier** pour les dépenses fiscales défavorables à l'environnement en essayant d'accompagner les acteurs.

Sur tous les domaines, nous devons penser à chaque fois la transition écologique et l'accompagnement économique, en assumant le coût de la transition écologique. Sachant que le budget de l'Etat n'est pas seul dans ce dispositif d'accompagnement ; il intervient aux côtés d'autres acteurs, les banques, les assurances, etc.

9.7 Réaction des panélistes et propositions

9.7.1 Projeter les modèles économiques des taxes

_ **Dominique CALMELS (Institut Sapiens)** : Je pense qu'il faut retravailler les modèles économiques en fonction des taxes que l'on souhaite mettre en place. L'Institut Sapiens pousse beaucoup cette idée auprès des pouvoirs publics. Pour être sûr d'aller dans la bonne direction, il faut faire des simulations sur les conséquences des taxes fiscales.

9.7.2 Soutenir les chaufferies CSR et faire de la cogénération

_ **Pierre de MONTLIVault (Dalkia Wastenergy)** : Je rebondis sur l'idée de soutenir des collectivités qui souhaitent investir pour augmenter le recyclage.

La crise du recyclage aujourd'hui est liée au fait que nos débouchés sont très lointains (Chine, Asie...). Il faut avancer sur le sujet de la valorisation locale des Combustibles Solides de Récupération : tous les centres de tri vont en produire. Le tri des ordures ménagères va en générer. Nous souhaiterions un programme de l'ADEME beaucoup plus offensif, qui favorise tous les modèles de chaufferie CSR, avec des déchets d'activité économique ou des déchets de collectivités locales. Aujourd'hui, les chaufferies CSR avec des déchets de collectivités locales ne sont pas soutenues.

Deuxièmement, il faudrait essayer de faire de la cogénération à partir de ces chaufferies CSR, pour s'adapter à un débouché chaleur qui est fluctuant (gros besoins en hiver, beaucoup moins en été). Là aussi, il n'y a pas de tarif d'obligation d'achat. On manque de mécanismes pour développer rapidement cette valorisation en boucle courte.

9.7.3 Une fiscalité favorable au recyclage et à l'émergence des CSR

_ **Stéphane LETERRIER (Coved / Paprec Group)** : Pour réussir la transition énergétique, la fiscalité doit être favorable au recyclage et à l'émergence des CSR. Une anecdote à ce sujet : un industriel espagnol, très impliqué dans son entreprise et l'environnement, nous avait consulté pour la construction d'une chaufferie CSR. Il était très motivé. Au final, pour des raisons avant tout administratives, des lourdeurs administratives et l'insécurité du cadre juridique sur les CSR, il a décidé d'opter pour une bonne vieille chaudière au gaz.

9.7.4 Revoir la gouvernance de l'éco-contribution

_ **Martial LORENZO (Syctom)** : Tant que l'on confiera à ceux qui sont chargés de mettre en marché les finances qui permettent notamment d'aider les collectivités et donc les contribuables, quelque chose me dit que cela ne marchera pas dans le sens de l'intérêt général. Il faut réfléchir à la gouvernance de l'éco-contribution des filières organisées de récupération.

D'autre part, moins on a de déchets, mieux on se porte. La tonne de déchets ne rapporte pas, elle coûte. On n'a pas de problème de remplissage d'usine. Ne croyez pas que l'on soit des pompes à déchets. Le Syctom est le meilleur de France, avec 4% d'enfouissement seulement. Même nous, on enfouit. Si on en avait moins, on se porterait mieux.

9.7.5 Un rescrit environnemental sur chaque projet

_ **Yvon MARTINET (DS Avocats)** : Entre incitation et rendement, les choix sont difficiles à faire au plan macroéconomique. Mais au plan micro, projet par projet, quelqu'un doit répondre au bout de la ligne. Le rescrit fiscal ne fonctionne plus. Il faut le transférer au ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES) puisque les douanes lui demandent son avis, au niveau de la Direction générale de la prévention des risques (DGPR) ou toute autre institution qui relève de l'environnement.

Il faut un rescrit environnemental sur chaque projet. C'est une sécurisation, projet par projet, au cas par cas, qui engage toutes les administrations. En Suisse, ils le font depuis longtemps.

9.7.6 Faire monter la compétence environnementale de Bercy et du MTES

_ **Bénédicte PEYROL** : Une « Bercy verte » ou un « MTES fiscalisé » ? C'est avant tout un problème de compétences. La fiscalité environnementale est méconnue des fiscalistes. Au ministère du Budget, ils sont ravis de travailler sur le budget vert, mais ils n'ont pas cette vision environnementale,

économique, industrielle et opérationnelle. C'est pourquoi ils doivent se former pour se positionner. Il y a là un enjeu de montée en compétence, que ce soit dans les administrations fiscales ou au ministère de la Transition écologique et solidaire sur ces sujets de fiscalité.

10. Clôture

_ **Jacques Marceau** : Ce colloque me fait chaud au cœur. Il exprime le dialogue public entre parlementaires, académiques, acteurs économiques, élus locaux, sur des problématiques essentielles. Je vous donne rendez-vous l'année prochaine.

PARTENAIRES





Aromates
RENCONTRES & DÉBATS